



PROCÈS-VERBAL
du Conseil Communautaire
du Jeudi 09 novembre 2023 à 18h00
à la salle des fêtes de
La Bégude-de-Mazenc

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 29

Nombre de procurations : 8

Absents et excusés : 2

Quorum : 20

L'an deux mille vingt-trois, le 9 novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 27 octobre 2023, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de la Valdaine à La Bégude-de-Mazenc sous la présidence de Mme SIMIAN Fabienne.

Étaient présents :

Mesdames : I. COINTAULT; C. MOULIN; M. BRUN; M. MARTIN; F. SIMIAN; E. BOURSE ;
N. SYLVESTRE.

Messieurs : D. ARNAUD; E. BOUVIER; G. LEOPOLD; T. DIDIER ; J-P. FABRE; L. VINCENT;
C. BUSSAT; P. BENOIT; B. DELPAL; M. EBERHARD; J. GLAYSE; F. STEINE; P. BERRARD; M. ROUSSET; P.
MAGNAN; R. PALLUEL ; S. GALDEMAS; M. LIOTARD; J-P. LEYDIER; P. MOSSAZ; S. TERROT ;
A. JEUNE.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

Mme CHAPUS Francette (pouvoir à Mme SIMIAN Fabienne)
Mme BUISSON Magali (pouvoir à M. BUSSAT Christian)
Mme GIRARD Laurence (pouvoir à M. GLAYSE Jaques)
M. POISSON Jean-François (pouvoir à JEUNE Alain)
M. BARBE Marc-André (pouvoir à Mme MOULIN Corinne)
Mme PELIN Nathalie (pouvoir à M. BENOIT Patrice)
M. BOMPARD Guy (pouvoir à M. VINCENT Lionel)
Mme MORÉNAS-MORIN Geneviève (pouvoir à M. EBERHARD Marc)

Étaient absents et excusés :

M. REYNAUD Philippe
M. MUCKE Franck

A été désignée secrétaire de séance : Mme M. MARTIN

I - OUVERTURE DE LA SEANCE

La Présidente, F. SIMIAN, accueille les conseillers communautaires et laisse la parole C. MOULIN adjointe au maire de La Bégude-de-Mazenc. Elle souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires. Elle excuse M-A. BARBE pour son absence. Elle a distribué à chaque membre le bulletin municipal de la commune afin de donner des nouvelles, c'est une commune qui se porte bien actuellement. Ce bulletin est créé uniquement par la commission communication, en prévision 3 éditions l'année prochaine

C. MOULIN évoque les différents projets en cours sur la commune :

➤ Mairie/Ecole : Réfections des toitures (pas de présence d'amiante dans les toitures existantes) ; les ordres de services seront signés d'ici la fin de l'année. Les isolations des murs par l'intérieur et extérieur pour l'école et isolation des murs par l'intérieur pour la mairie pour garder le cachet du bâtiment de l'époque Loubet. Concernant les travaux de l'école ils seront effectués en site occupé, les classes seront déplacées mais tout est prévu

➤ La Poste : en prévision, isolations murs, plafonds et changement de chauffage pour le bâtiment accueillant ;

➤ Incivilités : plusieurs murs, façades de la commune ont été tagués, ces actes sont assimilés à l'apologie du terrorisme. D'autres communes ont été touchées Le Poët-Laval, les gendarmes enquêtent sur ces actes de vandalisme. Des vols ont aussi lieu dans les commerces du village. Une inquiétude apparaît face à la recrudescence de ces actes.

La Présidente souligne que la demande, au dernier conseil communautaire, sur la longévité des temps de conseil communautaire a été entendue, elle essaiera de limiter le temps des conseils mais cela n'empêchera pas les discussions puisque que c'est le but du conseil de pouvoir échanger

2 - ORDRE DU JOUR :

- **Ouverture de la séance par la Présidente**
- **Désignation d'un.e secrétaire de séance**
- **Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 28 septembre 2023**
- **Présentation de la mise à jour du diagnostic foncier agricole de la CCDB et recensement des friches agricoles potentielles par Emma Duval**
- **Présentation du rapport quinquennal sur les attributions de compensations par Aurélie PAGNON de KPMG**
- **Délibérations :**
 - **Gouvernance**
 - Approbation du rapport quinquennal sur les attributions de compensations
 - Association tri-porteur : désignation d'un délégué au conseil d'administration en remplacement de Madame Corinne MOULIN démissionnaire de cette délégation
 - **Economie**
 - Actualisation du règlement d'aides aux investissements des entreprises concernant l'agritourisme de qualité et le règlement aux entreprises en Zones d'Aides à Finalités Régionales (AFR)
 - **Enfance jeunesse**
 - Demande de subvention auprès de la CAF – achat de logiciel « portail famille » et matériel ALSH
 - Demande de subvention de fonctionnement au Département de la Drôme pour le soutien au développement de la politique Jeunesse pour l'année 2024
 - **Culture et solidarités**
 - Modification du règlement d'aide aux manifestations culturelles associatives.
 - École de Musique du Pays de Dieulefit, CAEM – Avenant de prolongation convention 2020-2023

Décisions de la Présidente

- **Question et informations diverses**
 - Point d'actualité - commissions thématiques
 - Divers

3 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 28. 09.2023

F. SIMIAN demande s'il y a des questions concernant le procès-verbal du 28.09.2023. Le procès-verbal du 28 septembre est approuvé à la majorité (2 abstentions) des conseillers communautaires présents.

Mme M. MARTIN est désignée secrétaire de séance.

4 - PRESENTATION DU DIAGNOSTIC FONCIER AGRICOLE

La Présidente laisse la parole à E. DUVAL (stagiaire) pour la présentation de la mise à jour du diagnostic foncier agricole de la CCDB et recensement des friches agricoles potentielles. Durée de la présentation environ 20 minutes. E. DUVAL présente un diaporama. Elle explique que cette mise à jour a été effectuée dans le cadre de la réactualisation du Comité local installation transmission (CLIT). Pour rappel ce Comité est constitué d'élus de la communauté de communes et de partenaires.

DIAGNOSTIC FONCIER AGRICOLE

Pourquoi cette mise à jour?

Deux actions ont été engagées:

- **Réactivation du Comité Local Installation-Transmission** (actif entre 2012 et 2018) ayant pour objectif d'accompagner les agriculteurs de 55ans et plus à la transmission et de faciliter les liens entre cédants et porteurs de projets agricoles (partenaires: SAFER, Chambre d'Agriculture, Terre de Liens...)
- **La mise à jour du diagnostic foncier agricole** : identifier le parcellaire, l'âge, les productions des agriculteurs et les friches agricoles valorisables (grâce au fichier transmis par la DDT)
 - 12 ateliers réalisés dans les communes avec élus et agriculteurs

Objectifs d'aujourd'hui :

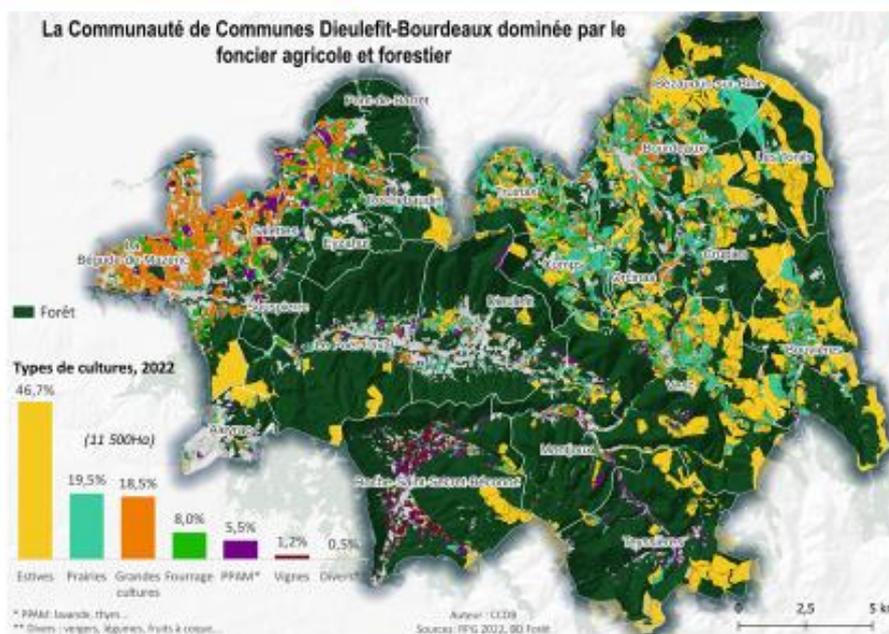
- Présentation des résultats de ce diagnostic
- Proposition de plan d'action pour le renouvellement du CLIT

Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux

Contact Christelle HARMEGNIES : c.harmegnies@ccdb26.fr 06.73.17.35.77
Contact Emma DUVAL : e.duval@ccdb26.fr 06.52.06.66.85

DIAGNOSTIC FONCIER AGRICOLE

Résultats : Quels usages des terres?

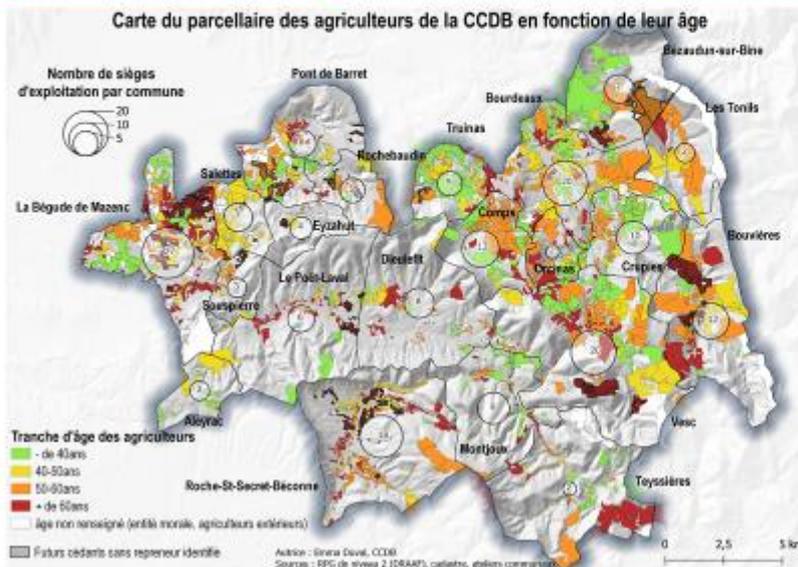


Productions animales	Nombre d'exploitations
Escargot	1
Bovin lait	1
Porcin	2
Caprin viande	2
Ovin lait	3
Apiculture	4
Équin	6
Aviculture	7
Caprin lait	9
Ovin viande	13
Bovin viande	15
Poly-élevage	16
Total	75

Polyculture-élevage	12
----------------------------	-----------

Productions végétales	Nombre d'exploitations
Truffes	2
Petits fruits	3
Fourrage	4
Viticulture	6
Divers (kombucha, houblon, fruits à coque, fleurs coupées...)	9
Maraiçage	15
Polyculture	16
Grandes cultures	19
PPAM	20
Total	93

Non définis : 9

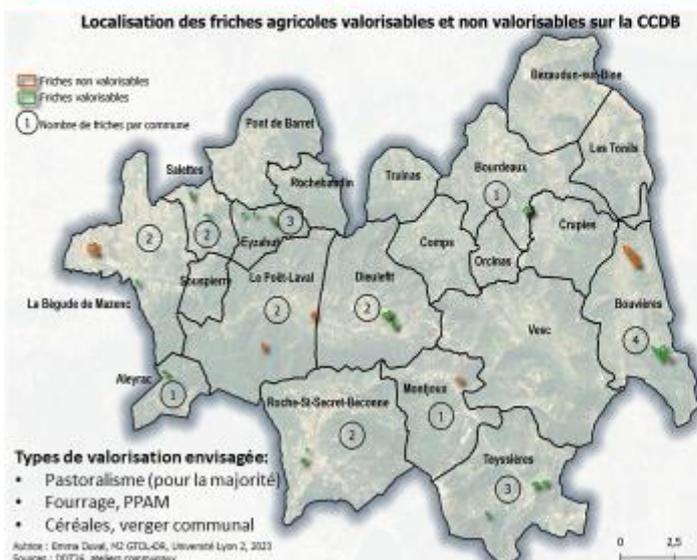


• 193 sièges d'exploitation sur la CCDB (234 exploitants au total)

• 72 exploitants extérieurs (Mornans, Marsanne, Valréas...)

• 49% des agriculteurs ont plus de 50ans

→ 21 agriculteurs de plus de 55 ans sans repreneur identifié



Fichier DDT de départ : 822Ha de friches agricoles potentielles

Après diagnostic : 62Ha de friches effectives potentiellement valorisables (18 zones identifiées)

→ De nombreuses zones étaient en fait utilisées pour des prés à chevaux, des truffières...



Besoin de connaître les propriétaires privés avant de les mobiliser :

• 57% des propriétaires ont moins de 0,5Ha de foncier non bâti

• 43% des parcelles en indivision

• En moyenne, un agriculteur loue des terres à **14 propriétaires différents** (moyenne nationale)



E. DUVAL souligne qu'il faut être vigilant, par exemple sur les rétractations des agriculteurs bailleurs qui pourraient mettre en danger le futur exploitant et la viabilité de l'exploitation. Et la deuxième alerte, est de réfléchir à l'adaptation des cultures dans le contexte des changements climatiques, les prédateurs les parasites, etc. Elle informe qu'un travail est mené au sein du PAT sur l'adaptation des pratiques aux changements climatiques avec différents agriculteurs.

FORUM CEDANT-REPRENEUR

Judi 16 novembre 2023

La Halle, Dieulefit

La Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux, propose une demi-journée de rencontre entre agriculteurs et structures d'accompagnement pour discuter installation, transmission, foncier agricole...

de 14H à 15H30

- Présentation du territoire et de la politique agricole et alimentaire
- Témoignages de cédants et repreneurs
- Temps d'échange

de 15H30 à 17H30

- Présentation des structures professionnelles agricoles
- Rendez-vous individuels possibles

En présence de...



E. DUVAL rajoute qu'elle distribue un document de 4 pages résumant en détail cette présentation.

P. BERRARD arrivé à 18h28.

A. JEUNE rappelle qu'Emma a passé 6 mois dans l'équipe à C. HARMEGNIES et il la remercie pour le travail accompli sur ce sujet.

F. SIMIAN demande s'il y a des questions.

M. LIOTARD un travail intéressant, mais comment passer de la description à l'acte ?

A. JEUNE répond qu'aujourd'hui certains investissent dans un matériel de défrichage pour proposer ce service, le PAT effectue aussi un travail sur ces problématiques. Il faut ré-ouvrir les terres nourricières pour pouvoir créer de la surface exploitable.

C. BUSSAT souhaite évoquer le Comité local d'installation, comité existant et ayant effectué un travail au mandat précédent, il rappelle l'importance de cette reconquête dans cette démarche. Les

agriculteurs ont une grande importance sur notre territoire, les élus ont un rôle à jouer sur l'installation d'agriculteur.

F. SIMIAN remercie C. HARMEGNIES et E. DUVAL pour cette présentation.

5 – « GOUVERNANCE »

5.1 - APPROBATION DU RAPPORT QUINQUENNAL SUR LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS.

- Présentation du rapport quinquennal sur les attributions de compensations par Aurélie PAGNON de KPMG

F. SIMIAN explique que cette présentation a déjà été effectuée en comité de maires, c'est une obligation légale de passer cette délibération. Elle cède la parole à Mme Aurélie PAGNON pour cette présentation.

A. PAGNON explique que c'est une nouveauté va être votée pour la première fois cette.

Cadre juridique

La loi de finances pour 2017 a instauré l'obligation de rédiger tous les 5 ans un rapport quinquennal sur les attributions de compensation.

A cette date, le président de l'intercommunalité doit présenter un rapport :

- sur l'évolution du montant des attributions de compensation sur les 5 dernières années
- au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par la Communauté.

Ce rapport doit donner lieu à un débat au sein du conseil communautaire et il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres.

Article 1609 nonies c du CGI :

« Tous les cinq ans, le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par l'établissement public de coopération intercommunale. Ce rapport donne lieu à un débat au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale. »

Contexte spécifique à la CC Dieulefit Bourdeaux

La Communauté de communes est passée à la FPU/TPU en 2004. Elle était auparavant en fiscalité additionnelle et détenait déjà de ce fait des compétences, financées par la fiscalité additionnelle.

En outre la Communauté de communes a vu son périmètre étendu au 1^{er} janvier 2014 par l'intégration des communes de Bézaudun-sur-Bine, Bourdeaux, Bouvières, Crupies, Les Tonils, et Truinas . Ces communes appartenaient toutes les six à la Communauté de communes du Val de Drôme, également en FPU.

Dans ce cas, les textes prévoient que l'attribution de compensation des communes intégrantes soient celles perçues dans leur EPCI d'origine, éventuellement corrigées des transferts et restitutions de charges opérés.

→ La période d'étude a donc été étendue jusqu'en 2014 afin de pouvoir disposer d'une visibilité plus large sur le financement via les attributions de compensation et d'un périmètre de dépenses cohérent avec le périmètre géographique.

1.1 Evolution de l'attribution de compensation

Historique des compétences transférées depuis 2005

Historique des transferts de compétences depuis le passage à la FPU

2005	<ul style="list-style-type: none"> Plate-forme d'initiative Locale (PFIL) Office de tourisme de Dieulefit Sentiers de Randonnée Mission Locale Participation à la Drôme Provençale ALSH Bégude de Mazenc 	<ul style="list-style-type: none"> Soutien aux associations gestionnaires d'Accueil collectif de Mineurs Petite enfance (structures d'accueil et RAM) Coordination Petite enfance/Jeunesse CLIC Véloroute Voie Verte (nouveau)
2009	<ul style="list-style-type: none"> Ensemble des ALSH Jeunesse (Accueil Ados, actions de prévention, séjours) 	
2013	<ul style="list-style-type: none"> Ecole de musique 	
2014	<ul style="list-style-type: none"> Elargissement de périmètre de la Communauté de communes avec l'intégration de Bézudun sur Bine, Bourdeaux, Bouvières, Crupies, Les Tonils, et Truinass – reprise des compétences de la CCVD exercées sur le périmètre des communes 	
2015	<ul style="list-style-type: none"> Transfert compétence Tourisme périmètre du canton de Bourdeaux 	
2016	<ul style="list-style-type: none"> Transfert compétence ALSH périmètre du canton de Bourdeaux 	

© 2023 KPMG ADVISORY, société par actions simplifiée, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («

1.1 Evolution de l'attribution de compensation

Historique des compétences transférées depuis 2005

Historique des transferts de compétences depuis le passage à la FPU

2017	<ul style="list-style-type: none"> Aire d'accueil gens du voyage GEMAPI – missions obligatoires MSAP Suivi des politiques contractuelles Soutien aux associations (règlement de subventions Communautaire) Evolution de l'office de Tourisme de Dieulefit en OT classé et transfert de charges correspondant
2018	<ul style="list-style-type: none"> Elargissement de la GEMAPI aux missions complémentaires

En parallèle de ces évolutions de compétences, le périmètre a évolué à deux reprises:

- Décembre 2011 : retrait de la commune de Manas
- Avril 2013 : extension de périmètre à Bézudun-sur-Bine, Bourdeaux, Bouvières, Crupies, Les Tonils et Truinass

1.1 Evolution de l'attribution de compensation

Composition et distribution de l'attribution de compensation

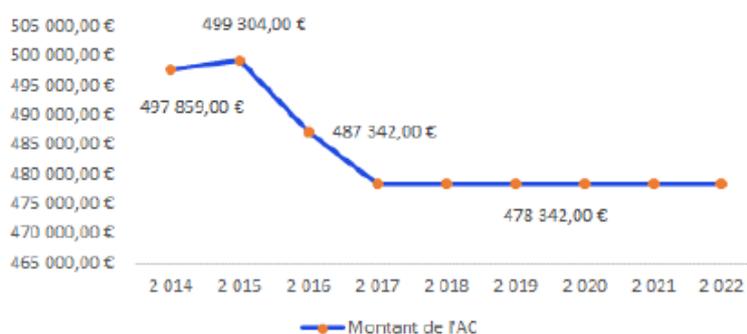
Nom de la commune	Attribution de compensation de la commune
ALEYRAC	61,00 €
BEGUDE-DE-MAZENC	75 295,00 €
BEZAUDUN-SUR-BINE	- 2 103,00 €
BOURDEAUX	71 089,00 €
BOUVIERES	27 775,00 €
COMPS	4 546,00 €
CRUPIES	4 261,00 €
DIEULEFIT	259 716,00 €
EYZAHUT	112,00 €
MONTJOUX	3 257,00 €
ORCINAS	- 774,00 €
POET-LAVAL	41 914,00 €
PONT-DE-BARRET	4 320,00 €
ROCHEBAUDIN	- 2 848,00 €
ROCHE-SAINT-SECRET-BECONNE	- 3 561,00 €
SALETES	- 679,00 €
SOUSPIERRE	4 421,00 €
TEYSSIERES	- 480,00 €
TONILS	- 892,00 €
TRUINAS	- 2 436,00 €
VESC	- 4 652,00 €
Total	478 342,00 €

En 2022, le montant de l'Attribution représente 478K€.

L'attribution de la compensation est passée de 498 K€ en 2014 à 478 K€ en 2017, elle s'est ensuite maintenue constante entre 2017 et 2022. Ces évolutions s'expliquent par

- 2015 : le transfert des charges de l'office de tourisme des communes du pays de Bourdeaux
- 2016 : le transfert des charges ALSH des communes du pays de Bourdeaux
- 2017 : le transfert de charges liées en vu du passage en catégorie 1 de l'office de tourisme de Dieulefit

Evolution de l'Attribution de compensation depuis 2014



1.1 Evolution de l'attribution de compensation

Détail annuel de l'attribution de compensation

Périmètre géographique :

Le périmètre géographique de la Communauté de communes a évolué entre 2004 et 2014 ; il est stabilisé depuis 2014.

• 2014:

Le périmètre des compétences de l'attribution de compensation recouvre la compétence jeunesse ainsi que l'école de musique et l'ensemble est évalué à 41 576 €.

- Le montant du transfert de la compétence jeunesse intervenu en 2009 a été évalué en prenant comme référence les dépenses et recettes constatées sur le CA en 2008
- Le montant du transfert de charges de l'école de musique a été évalué en 2013 en prenant comme référence la subvention de fonctionnement que les communes avaient versé au CAEM en 2012

	AC 2004	Transfert Jeunesse 2009	Transfert Ecole de	Correction suite modification périmètre	AC 2014
Montant Attribution de compensation	430 149,00	- 19 475,00	- 22 101,00	109 286,00	497 859,00

TP transférée : 470 100 €
 Compensation part salaire transférée : +196 594 €
 Rôles supplémentaires TP : + 12 728 €
 Fiscalité ménage : - 249 273 €

Ex-CCVD : 108 K€ +
 retrait Manas : 1 K€

simplifiée, membre français de l'organisation mondiale KPMG
 KPMG International Limited, une société de droit anglais (*
 droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques
 de leurs membres de l'organisation mondiale KPMG.

1.2 Synthèse des charges transférées par compétence et par année

Ventilation des charges transférées compétence par compétence

= montant déduit annuellement des attributions de compensation pour chaque compétence

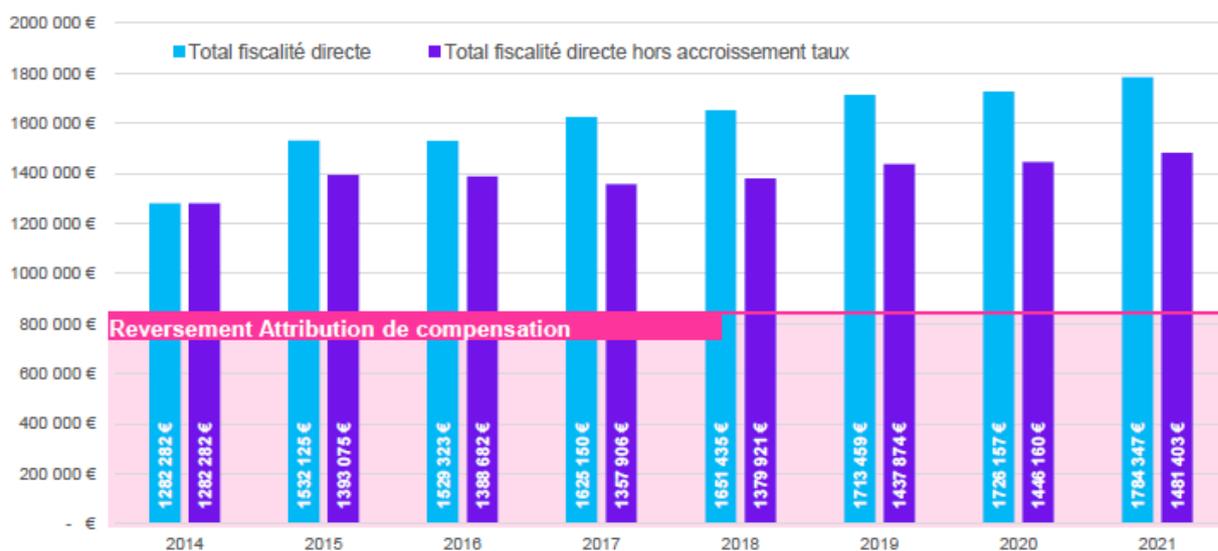
La diminution de l'attribution de compensation des communes permet annuellement d'apporter un financement aux compétences de la CCDB de 335 K€/an depuis 2017. Il est à souligner que l'essentiel de ce financement (82%) provient de la fiscalité ménage initialement déduite de l'attribution de compensation au moment de la TPU. Depuis les montants déduits sont marginaux sur la totalité des charges transférées.

Année	Compétences antérieures à la TPU ou à l'intégration	Transfert jeunesse 2009	Transfert école de musique 2013	Transfert tourisme Bourdeaux 2015	Transfert de charges ALSH 2016	Transfert de charges en vu du passage de l'OT de Dieulefit en catégorie 1 2017	Total
2014 -	274 016 € -	19 475 € -	22 101 €				315 592 €
2015 -	274 016 € -	19 475 € -	22 101 €	1 445 €			314 147 €
2016 -	274 016 € -	19 475 € -	22 101 €	1 445 € -	11 962 €		326 109 €
2017 -	274 016 € -	19 475 € -	22 101 €	1 445 € -	11 962 € -	9 000 € -	335 109 €
2018 -	274 016 € -	19 475 € -	22 101 €	1 445 € -	11 962 € -	9 000 € -	335 109 €
2019 -	274 016 € -	19 475 € -	22 101 €	1 445 € -	11 962 € -	9 000 € -	335 109 €
2020 -	274 016 € -	19 475 € -	22 101 €	1 445 € -	11 962 € -	9 000 € -	335 109 €
2021 -	274 016 € -	19 475 € -	22 101 €	1 445 € -	11 962 € -	9 000 € -	335 109 €
2022 -	274 016 € -	19 475 € -	22 101 €	1 445 € -	11 962 € -	9 000 € -	335 109 €
En cumul 2014-							
2022 -	2 466 144 € -	175 275 € -	198 909 €	11 560 € -	83 734 € -	54 000 € -	2 966 502 €

© 2023 KPMG ADVISORY, société par actions simplifiée, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendamment affiliés à KPMG International ("KPMG Network") et dont certains sont membres de KPMG Network.

2. Evolution de la fiscalité communautaire

Evolution de la fiscalité communautaire



2. Evolution de la fiscalité communautaire

Données de cadrage sur les taux communautaires :

Taux des taxes locales votés en 2021 par les EPCI drômois en FPU

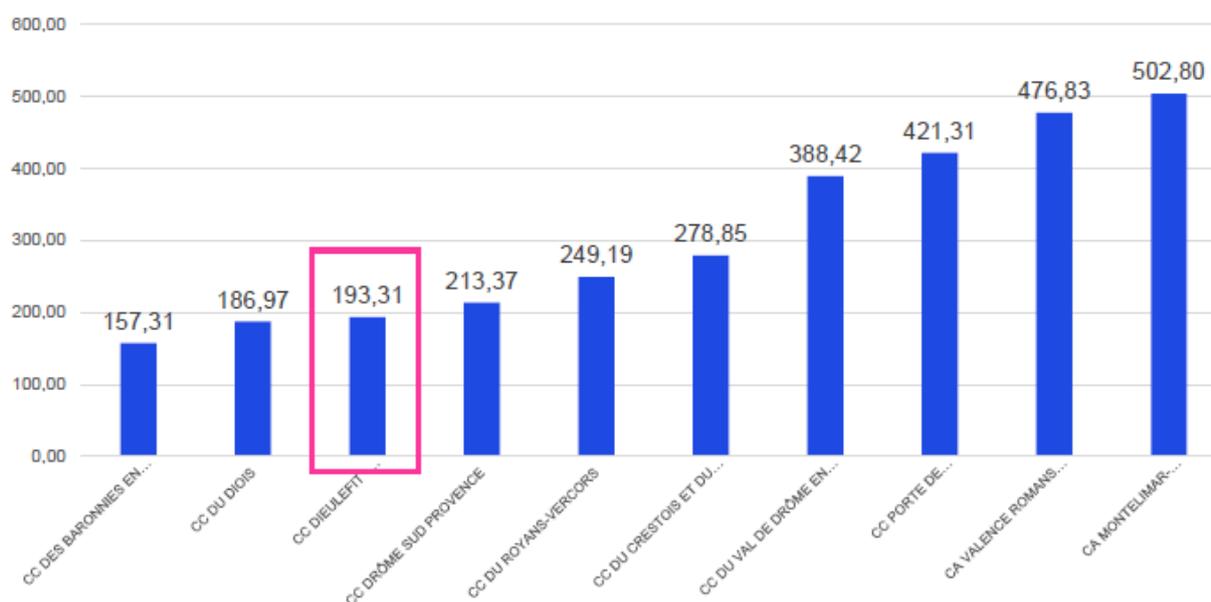
- En CFE, la CCBD possède le taux le moins élevé de tous les EPCI drômois en FPU.
- Son taux de FB est également parmi les plus bas, y compris comparé à des EPCI dans la même configuration (TPU historique)
- La taxe d'habitation est importante mais liée à la rétrocession de la part départementale au moment de la réforme de la taxe professionnelle. Les CC historiquement en fiscalité additionnelle à l'époque (CC Crestois, CC Die) ont mécaniquement des taux plus faibles.

	TH EPCI	FB EPCI	FNB EPCI	TOTAL CF
CA Arche Agglo	8,53	1,50	2,85	24,23
CA Montélimar Agglomération	9,44	1,65	2,75	25,69
CA Valence Romans Agglo	8,58	3,96	2,49	25,53
CC Dieulefit-Bourdeaux	9,50	1,07	4,01	24,21
CC du Crestois et de Pays de Saillans Coeur de Drôme	4,54	3,98	10,71	26,01
CC du Diois	5,50	3,98	14,40	25,45
CC du Royans-Vercors	13,82	4,37	23,28	28,95
CC du Val de Drôme en Biovallée	10,89	3,32	4,83	26,81
CC Enclave des Papes-Pays de Grignan	8,47	0,46	3,46	29,51
CC Porte de Dromardèche	8,52	1,00	2,56	24,44

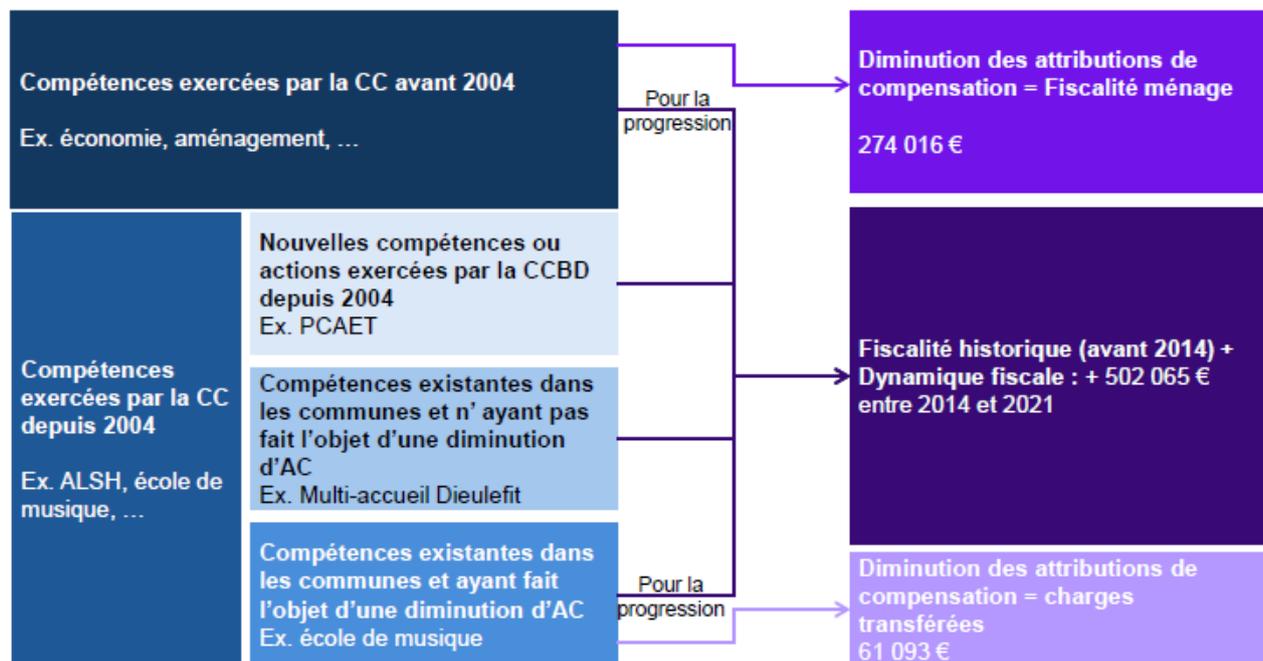
2. Evolution de la fiscalité communautaire

En matière de richesse fiscale, la Communauté de communes reste parmi les plus pauvres du département de la Drôme ainsi que très en-dessous de la moyenne nationale des EPCI à FPU située à 323 €/ha. en 2023 pour les CC à FPU.

Potentiel fiscal par habitant



1.4 Synthèse des sources de financement par type compétences



© 2023 KPMG ADVISORY, société par actions simplifiée, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («

2. Ventilation des compétences dans l'analytique communautaire

- Compétence historique ou nouvelle action inexistante dans les communes = absence d'impact AC
- Nouvelles compétences postérieures à 2004 existant précédemment dans les communes = impact AC théorique



© 2023 KPMG ADVISORY, société par actions simplifiée, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («

2.1 Compétences transférées à partir de 2004

Compétences transférées depuis 2004 ayant fait l'objet d'un impact sur l'AC

- Jeunesse Dieulefit
- Enseignement musical
- Office de tourisme de Bourdeaux
- Passage 1^{ère} catégorie OT Dieulefit
- ALSH de Bourdeaux

Compétences transférées depuis 2004 n'ayant pas fait l'objet d'un impact sur l'AC malgré la présence d'actions communales

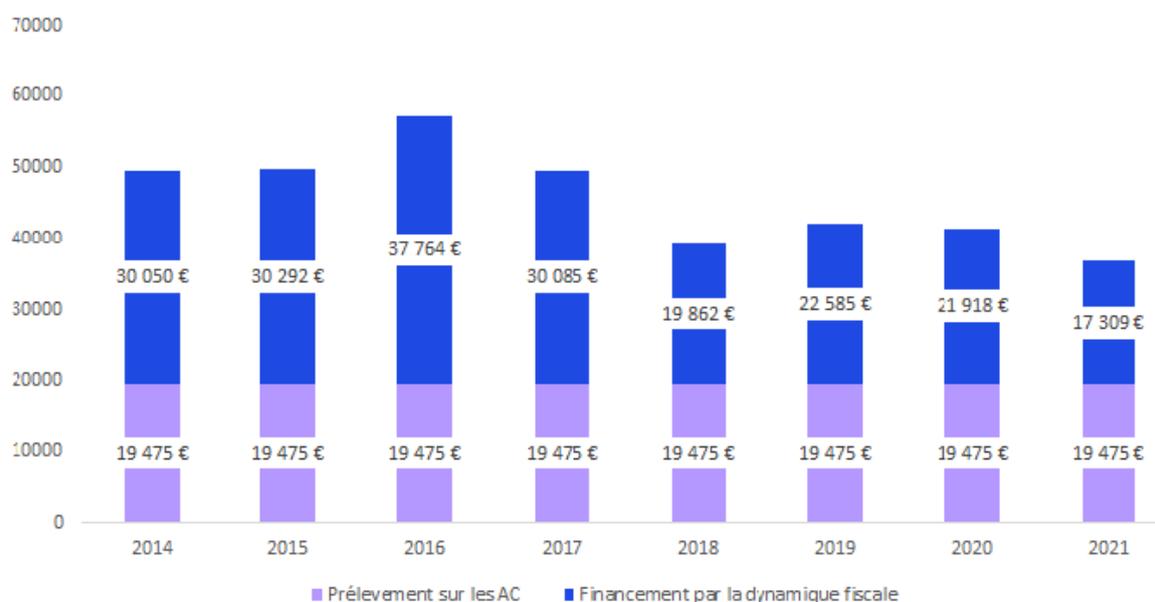
- GEMAPI : cette compétence est néanmoins financée par la taxe GEMAPI, d'où une absence d'impact sur l'attribution de compensation.
- Multi-accueil de Dieulefit

Compétences transférées depuis 2004 n'ayant pas fait l'objet d'un impact sur l'AC des communes du fait de l'absence de charges constatées dans les budgets communaux

- Participation au multi-accueil de Grignan
- Communications électroniques

2.1 Jeunesse

Financement de la compétence



2.2 Compétences exercées avant le passage à la TPU

Compétences concernées

1-Aménagement de l'espace:

- Mise en place du schéma directeur et des schémas de secteur.
- Elaboration des programmes locaux de l'habitat.
- OPAH

2 - Actions de développement économique :

- Aides directes
- Aides indirectes pour favoriser l'accueil et l'environnement des entreprises,
- Création, réalisation et gestion de zones d'activités à vocation artisanale et industrielle
- Susciter le développement, l'aménagement et la promotion des activités touristiques et climatiques.
- Commerce
- Office de tourisme (Dieulefit historique)
- LEADER

3 - Protection et mise en valeur de l'environnement :

- Ordures ménagères (financement par la REOM)

- Actions générales en matière d'environnement et de cadre de vie
- Création, balisage et entretien des sentiers de randonnées
- Mise en œuvre de plans pour l'environnement avec le Ministère de l'Environnement
- Protection des espaces naturels sensibles
- Gestion et entretien des cours non domaniaux

4- Action sociale :

- Organisation d'un CLSH pour les 4-11 ans et un camp pour les 12-15 ans (Dieulefit)
- Multi-accueil de La Bégude de Mazenc
- Multi-accueil de Bourdeaux

5 - Maison de la Terre à Dieulefit.

6 - Construction d'une perception.

2.2 Ventilation des compétences dans l'analytique communautaire

- Compétence historique ou nouvelle action inexistante dans les communes = absence d'impact AC
- Nouvelles compétences postérieures à 2004 existant précédemment dans les communes = impact AC théorique



© 2023 KPMG ADVISORY, société par actions simplifiée, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques

2.2 Répartition du prélèvement ménage sur les attributions de compensation

Comme explicité précédemment, certaines compétences étaient financées historiquement par la CC avant le passage à la TPU. Ce financement est considéré dans la suite de l'étude comme égale au prélèvement ménage sur les attributions de compensation soit 274 K€..

Pour répartir ce montant de financement dans les compétences historiques. Le coût net de l'ensemble des compétences historique est sommé puis les 274 K€ sont répartis entre les compétences selon leur poids dans le coût net total.

Section analytique/compétence	Coût net 2014	Soit en %	Fiscalité additionnelle attribuée	Fiscalité additionnelle totale à affecter
OL AGRI	- 9 351,52 €	1,9%	5 205 €	274 016,00 €
DEFI-Climat	- €	0,0%	- €	
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	- €	0,0%	- €	
LEADER	- 12 592,58 €	2,6%	7 010 €	
Actions diverses	- 111 027,67 €	22,6%	61 803 €	
RIVIERES et GEMAPI	- 87 086,35 €	17,7%	48 476 €	
ALSH hors ALSH de Bourdeaux	- 37 566,73 €	7,6%	20 911 €	
Développement Touristique hors Office de tourisme	- 80 477,59 €	16,3%	44 798 €	
Office de tourisme (= OT Dieulefit historique)	- 43 841,01 €	8,9%	24 404 €	
Action sociale hors participation MA Grignan et MA la Begude	- 110 318,51 €	22,4%	61 408 €	
Total	- 492 261,96 €	100%	274 016,00 €	

A noter que le coût de fonctionnement général de la CC est couvert en 2014 par les recettes génériques, les dotations et les loyers et n'apparaît donc pas dans la répartition

2.2 Fonctionnement général

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Charges de fonctionnement	274 178 €	282 892 €	289 027 €	325 094 €	359 803 €	397 703 €	419 530 €	416 077 €
FONCTIONNEMENT DE LA CC	294 285 €	275 731 €	278 887 €	311 794 €	347 101 €	386 594 €	408 801 €	405 994 €
011 - Charges à caractère général	50 976 €	58 874 €	60 389 €	78 063 €	79 391 €	87 330 €	92 823 €	76 560 €
012 - Charges de personnel et frais a	166 684 €	169 963 €	175 613 €	190 853 €	224 858 €	256 159 €	264 427 €	244 455 €
65 - Autres charges de gestion couran	46 625 €	46 894 €	42 885 €	42 835 €	42 852 €	43 105 €	51 182 €	60 836 €
67 - Charges exceptionnelles	- €	- €	- €	44 €	- €	- €	370 €	24 143 €
FISCALITE DOTATIONS - volet dotatio	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
INTERETS EMPRUNTS	9 893 €	7 160 €	10 140 €	13 300 €	12 702 €	11 109 €	10 728 €	10 083 €
LOYERS	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Recettes	401 301 €	356 062 €	306 596 €	291 929 €	414 481 €	393 259 €	402 316 €	304 987 €
FONCTIONNEMENT DE LA CC	19 553 €	23 045 €	23 324 €	40 173 €	101 762 €	102 124 €	118 027 €	77 076 €
013 - Atténuations de charges	149 €	46 €	624 €	143 €	5 773 €	3 124 €	5 826 €	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	13 707 €	- €	17 832 €	34 550 €	41 227 €	81 397 €	83 790 €	74 147 €
74 - Dotations, subventions et participations	- €	- €	- €	- €	48 047 €	9 408 €	18 356 €	4 761 €
75 - Autres produits de gestion courante	5 695 €	5 462 €	4 957 €	5 479 €	6 714 €	8 133 €	6 785 €	7 689 €
76 - Produits financiers	2 €	1 €	1 €	1 €	1 €	1 €	1 €	1 €
FISCALITE DOTATIONS - volet dotatio	677 441 €	832 297 €	571 788 €	552 598 €	613 871 €	628 034 €	615 999 €	484 523 €
retraitement dotations (compensations)	- 320 823 €	- 324 369 €	- 313 314 €	- 325 786 €	- 325 614 €	- 351 273 €	- 352 608 €	- 258 012 €
INTERET EMPRUNTS	- €	247 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
LOYERS	25 130 €	24 842 €	24 798 €	24 924 €	24 461 €	16 373 €	20 897 €	1 400 €
Résultat de fonctionnement des services	127 123 €	73 171 €	17 569 €	33 166 €	54 677 €	4 444 €	17 214 €	111 091 €

Financement

Prélèvement sur les AC	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Prélèvement fiscalité ménage sur les AC	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Solde financement par le dynamique fiscale	-127 123 €	-73 171 €	-17 569 €	33 166 €	-54 677 €	4 444 €	17 214 €	111 091 €

Historiquement les dotations perçues finançaient le fonctionnement courant de la Communauté. Toutefois l'effet conjugué de la hausse des charges et de la baisse des dotations entraîne une moindre marge disponible pour le financement des actions communautaires. Les investissements (cf. ci-après) restent limités sur le fonctionnement général.

2.2 Fonctionnement général

OPERATION : 26 - Matériel et mobilier								
Investissement - Dépense	1 455,20 €	12 049,10 €	11 588,60 €	10 749,33 €	17 387,30 €	4 142,53 €	12 383,60 €	3 113,82 €
20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €	8 693,80 €	1 356,00 €	1 310,40 €				
21 - Immobilisations corporelles	1 455,20 €	3 355,30 €	10 232,60 €	9 438,93 €	17 387,30 €	4 142,53 €	12 383,60 €	3 113,82 €
Investissement - Recette			372,75 €		869,75 €	7 234,36 €	400,00 €	1 835,80 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves								510,80 €
13 - Subventions d'investissement			372,75 €		869,75 €	7 234,36 €	400,00 €	1 325,00 €
Résultat d'investissement	-1 455,20 €	-12 049,10 €	-11 215,85 €	-10 749,33 €	-16 517,55 €	3 091,83 €	-11 983,60 €	-1 278,02 €
OPERATION : 32 - Bâtiments								
Investissement - Dépense			4 079,69 €	11 338,60 €	2 376,00 €	22 914,84 €		
21 - Immobilisations corporelles			4 079,69 €		0,00 €	3 592,80 €		
23 - Immobilisations en cours				11 338,60 €	2 376,00 €	19 322,04 €		
Investissement - Recette								
OPERATION : 36 - Siège administratif CCDB								
Investissement - Dépense								6 387,29 €
21 - Immobilisations corporelles								6 387,29 €
23 - Immobilisations en cours								
Investissement - Recette								338,88 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves								338,88 €

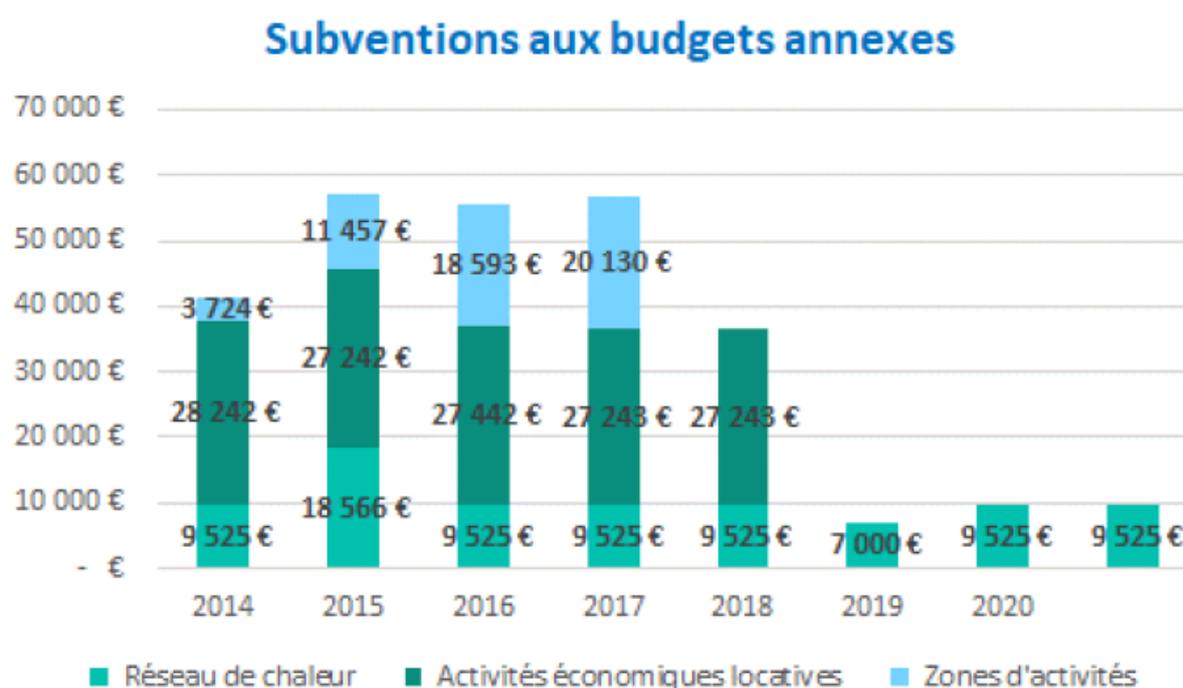
2.3 Etat des lieux budgets annexes

La communauté de communes de Dieulefit-Bourdeau possède 4 budgets annexes:

- un budget dédié à la gestion des déchets ménagers
- Un budget dédié aux zones d'activités
- Un budget dédié aux activités économiques locatives
- Un budget dédié au réseau de chaleur

La CCDB a versé historiquement des subventions à 3 de ses budgets annexes. Depuis 2019, seul le budget dédié au réseau de chaleur perçoit des subventions de la CCDB.

2.3 Etat des lieux budgets annexes

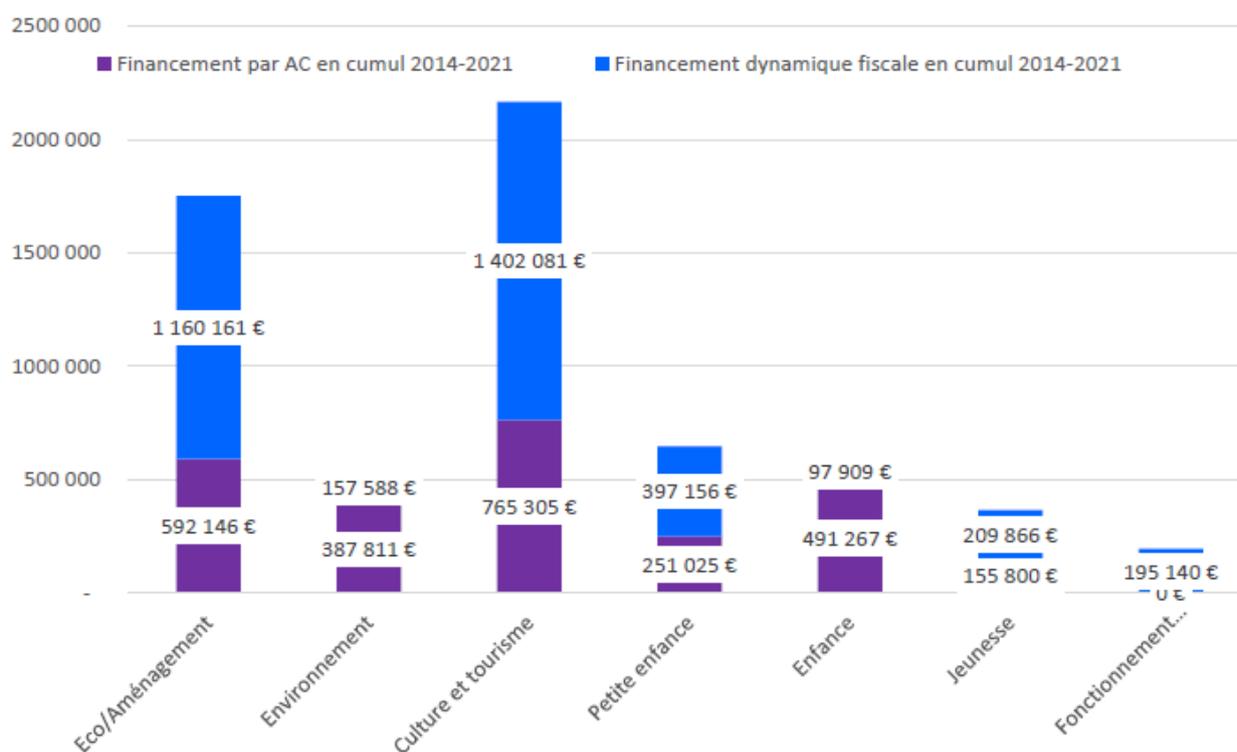


Synthèse

	Coût net cumulé 2014-2021	Financement par AC en cumul 2014- 2021	Financement dynamique fiscale en cumul 2014- 2021
Développement économique et aménagement	- 1 752 307	592 146	1 160 161
GEMAPI-Rivières	- 545 399	387 811	157 588
Tourisme et culture hors OT et CAEM	- 1 159 351	358 381	800 971
Enseignement musical	- 453 679	176 808	276 871
Offices de tourisme	- 554 355	230 117	324 238
ALSH Bourdeaux	- 171 292	83 734	87 558
Enfance hors ALSH Bourdeaux	- 476 889	167 291	309 598
Petite enfance hors Grignan	- 591 484	491 267	100 217
Multiaccueil Dieulefit	- 623 787	-	623 787
Participation Grignan	2 308	-	2 308
Jeunesse	- 365 666	155 800	209 866
Fonctionnement général hors fiscalité	106 625	-	106 625
Capital emprunt	- 301 765	-	301 765
TOTAL	- 6 887 042	2 643 355	4 243 687

Synthèse

Modalités de financement par compétence



Synthèse

L'ensemble des charges transféré à la CCDB entre 2014 et 2021 a fait l'objet d'une diminution des attributions de compensation en dehors de la GEMAPI, financée par la taxe, et des structures d'accueil petite enfance, notamment le multi-accueil de Dieulefit transféré en 2005 qui est porté uniquement par la fiscalité communautaire.

Les prélèvements sur les attributions ne représentent néanmoins que 1/3 du coût des compétences portées par la CCDB et sont essentiellement constitués des impacts historiques de fiscalité ménage issus des passages à la TPU des EPCI historiques.

Ce financement par les attributions de compensation inférieur à celui apporté par la fiscalité est le signe du développement des compétences exercées par la CC, qu'il s'agisse de nouvelles missions (PCAET, nouveaux équipements, ...) que du développement des missions confiées (tourisme, culture, ...).

Le développement de la CCDB est donc intrinsèquement lié au développement de sa fiscalité puisque c'est sur elle que repose l'essentiel du financement. Or, le potentiel fiscal de la CCDB étant faible, et la dynamique observée sur ces dernières années plutôt limitée, la réflexion sur le développement des services et compétences communautaires devra nécessairement se faire parallèlement à une réflexion sur la stratégie financière et fiscale à mettre en place, d'autant que la CDL a mis en évidence dans sa prospective un rétrécissement des marges financières liées à un effet ciseau (hausse des dépenses plus rapide que celle des recettes) et au nouvel emprunt de 1,3 M€ souscrit.

Taux de FB consolidés communes+EPCI 2021 Communes de la Drôme

EPCI	commune	TOTAL FB
CC Porte de Dromardèche	TERSANNE	17,35
CC Enclave des Papes-Pays de Grignan	ROUSSAS	20,43
CC Porte de Dromardèche	ST AVIT	20,90
CC Porte de Dromardèche	ST MARTIN D'AOUT	21,06
CC des Baronnies en Drôme Provençale	POMMEROL	22,46
CC Enclave des Papes-Pays de Grignan	CHANTEMERLE LES GRIGNAN	22,97
CC Dieulefit-Bourdeaux	LES TONILS	23,13
CC des Baronnies en Drôme Provençale	ROUSSEUX	23,27
CA Arche Agglo	MERCUROL-VEAUNES	24,14
CC du Diois	BRETTE	24,30
CC Enclave des Papes-Pays de Grignan	SALLES SOUS BOIS	24,31
CC Enclave des Papes-Pays de Grignan	ROUSSET LES VIGNES	24,37
CC du Diois	ST DIDIER EN DIOIS	24,44
CC Dieulefit-Bourdeaux	SOUSPIERRE	24,51
CC Porte de Dromardèche	LAVEYRON	24,56
CC du Diois	PRADELLE	24,64
CC du Diois	CHALANCON	24,89
CC des Baronnies en Drôme Provençale	CHAUDEBONNE	24,97
CC des Baronnies en Drôme Provençale	FIOMS	24,99
CC du Diois	BARSAC	25,00
CC du Diois	ARBAYON	25,05
CA Arche Agglo	GERVANS	25,09
CC du Diois	VOLVENT	25,10
CA Montélimar Agglomération	SAULCE	25,20
CC du Diois	PONET ST AUBAN	25,37
CC Porte de Dromardèche	ANDANCETTE	25,61
CA Valence Romans Agglo	OURCHES	25,79
CC du Diois	MENGLON	25,93
CA Montélimar Agglomération	LA COUCOURDE	26,13
CC des Baronnies en Drôme Provençale	VERS SUR MEUGE	26,25
CC Porte de Dromardèche	LAPEYROUSE MORNAY	26,25
CC Dieulefit-Bourdeaux	TRUNAS	26,26
CC des Baronnies en Drôme Provençale	EDON LA BELLESE	26,27
CC du Crestois et de Pays de Saillans Coeur de Drôme	ST BENOIT	26,33
CC du Crestois et de Pays de Saillans Coeur de Drôme	VERONNE	26,33
CC Dieulefit-Bourdeaux	BEZAUDUN SUR BINE	26,35
CC Enclave des Papes-Pays de Grignan	LE PIGUE	26,36
CC du Diois	GUMIANE	26,49
CC des Baronnies en Drôme Provençale	CHAVAC-LAUX-MONTAUX	26,60
CA Montélimar Agglomération	ROYNAC	26,61
CA Arche Agglo	BEAUMONT MONTEUX	26,71
CC du Diois	CHAMALOC	26,76
CC du Diois	MISCON	26,82
CC du Crestois et de Pays de Saillans Coeur de Drôme	CHASTEL ARNAUD	26,92
CC du Diois	VACHERES EN QUINT	26,92
CC du Diois	BEAUMONT EN DIOIS	27,00
CC du Diois	LESCHES	27,02
CC du Val de Drôme en Bivollée	GIGORS ET LOZERON	27,03
CC Porte de Dromardèche	ALBON	27,08

EPCI	commune	TOTAL FB
CC Porte de Dromardèche	FAY LE CLOS	27,09
CC du Diois	LES PRES	27,14
CC des Baronnies en Drôme Provençale	MONTAUBAN SUR OUVÈZE	27,19
CC du Crestois et de Pays de Saillans Coeur de Drôme	AUBENASSON	27,26
CC du Diois	SEAUBIERES	27,26
CA Montélimar Agglomération	LA TOUCHÉ	27,26
CC du Crestois et de Pays de Saillans Coeur de Drôme	ST SAUVEUR EN DIOIS	27,37
CA Valence Romans Agglo	BARCELONNE	27,47
CC du Diois	MARIGNAC EN DIOIS	27,49
CC du Diois	BARNAVE	27,59
CC Dieulefit-Bourdeaux	CRUPIES	27,62
CC du Diois	BOLLEGARDE EN DIOIS	27,62
CC du Diois	STE CROIX	27,64
CC Enclave des Papes-Pays de Grignan	RELAUVILLE	27,70
CC Enclave des Papes-Pays de Grignan	VALAURE	27,71
CC du Diois	FOYDLS	27,76
CC Enclave des Papes-Pays de Grignan	MONTJOYER	27,76
CC du Diois	SOLAURE EN DIOIS	27,82
CC Porte de Dromardèche	BATIERES	28,01
CA Montélimar Agglomération	MANAS	28,06
CC du Val de Drôme en Bivollée	MORNANS	28,08
CC Dieulefit-Bourdeaux	COMPS	28,22
CC du Diois	LA BATIE DES FONDS	28,23
CA Montélimar Agglomération	PORTES EN VALDAINE	28,24
CA Montélimar Agglomération	PUYGIRON	28,25
CC du Diois	ROTTIER	28,28
CC du Val de Drôme en Bivollée	FRANCLION	28,30
CC Porte de Dromardèche	CLAVYSSON	28,31
CC des Baronnies en Drôme Provençale	BARRET DE LIURE	28,35
CC Porte de Dromardèche	ANNEYRON	28,40
CC du Diois	RECOUSSEAU JANSAC	28,41
CC Drôme sud Provence	LES GRANGES GONTARDES	28,42
CA Valence Romans Agglo	MONTLEU	28,46
CC du Rojans-Vercors	VASSEUX EN VERCORS	28,47
CC Porte de Dromardèche	CHATEAUNEUF DE GALAURE	28,48
CC du Diois	AUCELON	28,49
CC du Val de Drôme en Bivollée	SOYANS	28,52
CC du Val de Drôme en Bivollée	VAUNAVETS LA ROCHETTE	28,53
CC du Diois	ST JULIEN EN QUINT	28,56
CC des Baronnies en Drôme Provençale	MONTGUERS	28,57
CC du Diois	JONCHERES	28,58
CA Valence Romans Agglo	ALIXAN	28,60
CC du Diois	CHATELON EN DIOIS	28,66
CA Montélimar Agglomération	ROCHFERT EN VALDAINE	28,69
CC des Baronnies en Drôme Provençale	LA CHARCE	28,88
CC des Baronnies en Drôme Provençale	POET EN PERCIP	28,91
CC des Baronnies en Drôme Provençale	VILLEFRANCHE LE CHATEAU	28,96
CA Montélimar Agglomération	LES TOURNETTES	28,97
CC Porte de Dromardèche	BEAUSEMIANT	29,02
CC du Diois	MONTMAUR	29,03

LES DONNÉES DE LA FISCALITÉ CONSOLIDÉE COMMUNES + EPCI 2021 SONT ÉTABLIES À PARTIR DES ÉLÉMENTS Fournis par les communes et les EPCI. Elles ne tiennent pas compte des modifications de périmètre intervenues au cours de l'année 2021. Les données de la fiscalité consolidée sont exprimées en euros par habitant.

Taux de FB consolidés communes+EPCI 2021 Communes de la Drôme

EPCI	commune	TOTAL FB
CA Arche Agglo	LA ROCHE DE GLUN	25,06
CC Drieuffet-Bourdeaux	BOUVIERES	25,07
CC des Baronnies en Drôme Provençale	AULIAN	25,17
CA Montillimar Agglomération	SAVASSE	25,17
CC Drieuffet-Bourdeaux	SALETTES	25,18
CC des Baronnies en Drôme Provençale	CORNILLAC	25,21
CC Enclave des Papes-Pays de Grignan	MONTBISON SUR LEZ	25,24
CC Drieuffet-Bourdeaux	ALEYRAS	25,27
CC des Baronnies en Drôme Provençale	MONTTERAND LA FARE	25,28
CC du Royans-Vercors	ST JULIEN EN VERCORS	25,30
CC du Val de Drôme en Savoillie	LA REPARA-AURIPLES	25,32
CA Valence Romans Agglo	ETOLE	25,36
CC Drôme sud Provence	LA GARDE ADHEMAR	25,37
CC Drieuffet-Bourdeaux	VEUC	25,38
CC du Val de Drôme en Savoillie	AUTICHAMP	25,43
CA Arche Agglo	MARGES	25,45
CC des Baronnies en Drôme Provençale	EYROLLES	25,46
CC des Baronnies en Drôme Provençale	ST MAY	25,46
CC des Baronnies en Drôme Provençale	VILLEPERDRIEUX	25,46
CC du Diois	LAVAL D'AIX	25,48
CA Arche Agglo	ARTIMONAY	25,53
CC Drieuffet-Bourdeaux	BOCHEAUDIN	25,58
CA Montillimar Agglomération	SAUZET	25,59
CA Valence Romans Agglo	ST LAURENT D'ONAY	25,60
CC Porte de Dromardèche	MUREILS	25,68
CC du Diois	ESTABLET	25,68
CC Drôme sud Provence	SOLERIEUX	25,69
CA Arche Agglo	CHAVANNES	25,69
CA Arche Agglo	BATHERNAY	25,76
CC du Crestols et de Pays de Saillans Coueur de Drôme	RIMON ET SAVEL	25,80
CA Arche Agglo	PONT DE L'ISERE	25,81
CA Valence Romans Agglo	COMBOVIN	25,81
CA Valence Romans Agglo	MALISSARD	25,83
CC du Diois	PONTAIX	25,88
CC du Val de Drôme en Savoillie	EYGLUY ESCOULIN	25,88
CC des Baronnies en Drôme Provençale	EYGLIERS	25,91
CC des Baronnies en Drôme Provençale	VERCLAUSE	25,95
CA Arche Agglo	CHANTEMERLE LES BLES	25,96
CA Valence Romans Agglo	JAILLANS	25,96
CC du Crestols et de Pays de Saillans Coueur de Drôme	VERCHENY	30,01
CC du Diois	MONTLAUR EN DIOIS	30,01
CC Porte de Dromardèche	ST SORLIN EN VALLOIRE	30,09
CC Enclave des Papes-Pays de Grignan	GRIGNAN	30,09
CC des Baronnies en Drôme Provençale	LEMPES	30,12
CC du Val de Drôme en Savoillie	FELINES SUR RIMANDOULE	30,13
CA Valence Romans Agglo	HOSTUN	30,17
CC du Val de Drôme en Savoillie	DIVAJEU	30,30
CC Porte de Dromardèche	LE GRAND SERRE	30,31
CC du Val de Drôme en Savoillie	MONTCLAIR SUR GERVANNE	30,33
CA Montillimar Agglomération	CHATEAUNEUF DU RHONE	30,34

EPCI	commune	TOTAL FB
CA Montillimar Agglomération	MONTDOUCHER SUR JABRON	30,42
CC des Baronnies en Drôme Provençale	ST FERREOL TRENTE PAS	30,43
CC du Val de Drôme en Savoillie	SAOU	30,46
CA Valence Romans Agglo	PEYRUS	30,48
CA Arche Agglo	SERVES	30,52
CC des Baronnies en Drôme Provençale	PLAISANS	30,54
CC des Baronnies en Drôme Provençale	STE EUPHEMIE S OUVIZE	30,56
CC du Val de Drôme en Savoillie	COBONNE	30,56
CA Arche Agglo	BREN	30,59
CC des Baronnies en Drôme Provençale	PIEGON	30,61
CA Montillimar Agglomération	LA LAUPIE	30,61
CC des Baronnies en Drôme Provençale	MONTAULIEU	30,66
CC Porte de Dromardèche	MORAS EN VALLOIRE	30,66
CC Enclave des Papes-Pays de Grignan	MONTSEGUR SUR LAUZON	30,66
CC du Val de Drôme en Savoillie	LA ROCHE SUR GRANE	30,72
CC du Diois	ST ANGOLE EN QUINT	30,74
CC du Diois	VAL MARAVEL	30,78
CC des Baronnies en Drôme Provençale	MONTREAL LES SOURCES	30,78
CA Valence Romans Agglo	ST VINCENT COMMANDERIE	30,85
CA Montillimar Agglomération	ALLAN	30,89
CC Drôme sud Provence	CLANSAYES	30,89
CC des Baronnies en Drôme Provençale	BESIGNAN	30,91
CC du Royans-Vercors	ST AGNAN EN VERCORS	30,93
CA Montillimar Agglomération	LA BATE ROLLAND	30,93
CA Montillimar Agglomération	MARSANNE	30,94
CC du Val de Drôme en Savoillie	AMBONIL	30,95
CC des Baronnies en Drôme Provençale	CONDORCET	30,97
CC Drieuffet-Bourdeaux	TEYSSIERES	30,97
CA Montillimar Agglomération	ESPELUCHE	30,98
CC du Royans-Vercors	ECHIEVS	31,03
CC des Baronnies en Drôme Provençale	LA PENNE SUR OUVIZE	31,09
CA Valence Romans Agglo	MONTLEGER	31,10
CC Drieuffet-Bourdeaux	MONTJOUX	31,12
CA Montillimar Agglomération	CONDILLAC	31,16
CC du Val de Drôme en Savoillie	OMELIZE	31,17
CC du Diois	PENNES LE SEC	31,19
CC des Baronnies en Drôme Provençale	LA ROCHETTE DU BUIS	31,21
CC Porte de Dromardèche	ST VALIER	31,21
CC du Crestols et de Pays de Saillans Coueur de Drôme	ESPELNE	31,22
CC du Diois	BOULC	31,26
CC des Baronnies en Drôme Provençale	MEDOUILLON	31,32
CC du Royans-Vercors	ST MARTIN EN VERCORS	31,33
CC Porte de Dromardèche	ST UZE	31,36
CC Drieuffet-Bourdeaux	EYHAUT	31,40
CA Valence Romans Agglo	VALHERBASSE	31,43
CC des Baronnies en Drôme Provençale	VINGOIBRES	31,46
CA Valence Romans Agglo	CHATUZANGE LE GOUBET	31,47
CC Porte de Dromardèche	ST RAMBERT D'ALBON	31,48
CC du Diois	ST NAZAIRE LE DESERT	31,49
CC Porte de Dromardèche	EPINOZE	31,55

© 2023 KPMG membre du réseau mondial KPMG par actions simplifiées. Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques privées.

Taux de FB consolidés communes+EPCI 2021 Communes de la Drôme

EPCI	commune	TOTAL FB
CA Valence Romans Agglo	ROCHEFORT SAMSON	31,17
CC Drieuffet-Bourdeaux	BOURODEAUX	31,18
CC du Val de Drôme en Savoillie	EURIE	31,41
CA Arche Agglo	EROME	31,42
CC du Diois	ROMEYER	31,43
CC des Baronnies en Drôme Provençale	VERCORAN	31,48
CC des Baronnies en Drôme Provençale	BENIGNY OLLON	31,49
CC Enclave des Papes-Pays de Grignan	ST PANTALON LES VIGNES	31,71
CC des Baronnies en Drôme Provençale	PIERRELONGUE	31,88
CC du Diois	VALDROME	31,91
CC Porte de Dromardèche	LA MOTTE DE GALAURE	31,92
CA Valence Romans Agglo	CHATEAUBOUBLE	31,97
CC Porte de Dromardèche	HAUTERIVES	31,98
CC du Diois	CHARENS	31,98
CA Arche Agglo	LARNAGE	32,01
CC du Diois	ST ROMAN	32,03
CC des Baronnies en Drôme Provençale	VENTEROL	32,06
CC du Royans-Vercors	LA MOTTE FAULAS	32,07
CC du Val de Drôme en Savoillie	PLAN DE SAIX	32,13
CC Drieuffet-Bourdeaux	PONT DE BARRET	32,15
CC Porte de Dromardèche	ST BARTHELEMY DE VALS	32,21
CC Drieuffet-Bourdeaux	ROCHE ST SECRET BECONNE	32,28
CC du Val de Drôme en Savoillie	CHABRILLAN	32,32
CC Porte de Dromardèche	PONSAS	32,44
CC des Baronnies en Drôme Provençale	CHATEAUNEUF DE BORDETTE	32,46
CA Valence Romans Agglo	ST MARCEL LES VALENCE	32,47
CC Enclave des Papes-Pays de Grignan	TALUGNAN	32,47
CA Montillimar Agglomération	ST GERVAIS SUR ROUBION	32,53
CA Arche Agglo	MONTCHENU	32,54
CC du Val de Drôme en Savoillie	GRANE	32,59
CA Valence Romans Agglo	BEAUREGARD BARET	32,63
CC Drôme sud Provence	ST PAUL TROIS CHATEAUX	32,69
CA Arche Agglo	CROZES L'HERMITAGE	32,71
CA Valence Romans Agglo	BEVAYES	32,72
CA Valence Romans Agglo	LA BAUME D'HOSTUN	32,72
CA Arche Agglo	MARSAZ	32,75
CC Enclave des Papes-Pays de Grignan	CHAMARET	32,75
CC Enclave des Papes-Pays de Grignan	COLONZELLE	32,79
CC du Val de Drôme en Savoillie	ALEX	32,81
CC du Val de Drôme en Savoillie	MONTBISON	32,83
CA Valence Romans Agglo	MONTVENDRE	32,86
CC des Baronnies en Drôme Provençale	ST MAURICE SUR EYGUES	32,91
CA Valence Romans Agglo	LA BAUME CORNILLANE	32,96
CA Valence Romans Agglo	BEAUMONT LES VALENCE	32,97
CC du Royans-Vercors	ROCHECHINARD	33,01
CC du Val de Drôme en Savoillie	MIRMANDE	33,03
CA Montillimar Agglomération	BONLIEU SUR ROUBION	33,03
CC du Val de Drôme en Savoillie	POET CELARD	33,06
CA Valence Romans Agglo	ST CHRISTOPHE LE LARIS	33,07
CC du Diois	LA MOTTE CHALANCON	33,08

EPCI	commune	TOTAL FB
CC du Val de Drôme en Savoillie	SUZE SUR CREST	33,11
CA Valence Romans Agglo	MONTMIRAL	33,12
CC Drôme sud Provence	SUZE LA ROUSSE	33,14
CC du Royans-Vercors	BOUVANTE	33,18
CC des Baronnies en Drôme Provençale	CURNIER	33,18
CA Arche Agglo	CHANGOS CURSON	33,19
CC des Baronnies en Drôme Provençale	CORNILLON SUR L'OULE	33,22
CA Valence Romans Agglo	MARCHES	33,26
CA Valence Romans Agglo	GEYSSANS	33,27
CC du Crestols et de Pays de Saillans Coueur de Drôme	PIEGROS LA CLASTRE	33,33
CC du Diois	GLANDAGE	33,33
CC Porte de Dromardèche	MANTHES	33,34
CA Valence Romans Agglo	CHARPEY	33,37
CA Valence Romans Agglo	ST PAUL LES ROMANS	33,37
CA Valence Romans Agglo	BARBIERES	33,38
CC des Baronnies en Drôme Provençale	VALOUSE	33,40
CC du Royans-Vercors	LE CHAFFAL	33,41
CC des Baronnies en Drôme Provençale	MONTBRUN LES BAINS	33,41
CC des Baronnies en Drôme Provençale	ARPAVON	33,46
CA Valence Romans Agglo	GENISSEUX	33,46
CA Valence Romans Agglo	EYMEUX	33,47
CC du Diois	LUC EN DIOIS	33,49
CC des Baronnies en Drôme Provençale	LES PILLES	33,51
CC du Crestols et de Pays de Saillans Coueur de Drôme	LA CHAUDIERE	33,52
CC du Diois	LUS LA CROIX HAUTE	33,54
CA Valence Romans Agglo	PARNANS	33,58
CC des Baronnies en Drôme Provençale	SEDERON	33,58
CA Valence Romans Agglo	CHATEAUNEUF SUR ISERE	33,66
CA Montillimar Agglomération	ANCONE	33,66
CC des Baronnies en Drôme Provençale	ST SAUVEUR GOUVERNET	33,70
CC des Baronnies en Drôme Provençale	PROPIAC	33,74
CC Drôme sud Provence	PIERRELATTE	33,87
CA Montillimar Agglomération	CLION D'ANORAN	33,90
CC Drieuffet-Bourdeaux	LA BOGUE DE MAZENC	33,96
CA Valence Romans Agglo	URPE	33,97
CC des Baronnies en Drôme Provençale	BALLONS	34,06
CC du Crestols et de Pays de Saillans Coueur de Drôme	SAILLANS	34,27
CA Valence Romans Agglo	ST BARDOUX	34,30
CC Drôme sud Provence	DONZIERE	34,33
CC des Baronnies en Drôme Provençale	POET SIGILLAT	34,36
CC du Royans-Vercors	STE EULALIE EN ROYANS	34,47
CA Valence Romans Agglo	ST MICHEL SUR SAVASSE	34,47
CA Arche Agglo	ST DONAT SUR L'HERBASSE	34,51
CC Porte de Dromardèche	LENS LESTANG	34,51
CA Valence Romans Agglo	MONTMEYRAN	34,52
CA Montillimar Agglomération	PUY ST MARTIN	34,53
CC Drieuffet-Bourdeaux	ORIGNAS	34,70
CC des Baronnies en Drôme Provençale	PELONNE	34,71
CA Valence Romans Agglo	GRANGES LES BEAUMONT	34,73
CC Drieuffet-Bourdeaux	DIEULEFIT	34,78

© 2023 KPMG membre du réseau mondial KPMG par actions simplifiées. Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques privées.

Taux de FB consolidés communes+EPCI 2021

Communes de la Drôme

EPCI	commune	TOTAL FB	EPCI	commune	TOTAL FB
CC Drôme sud Provence	ST RESTITUT	35,00	CA Valence Romans Agglo	CLERIEUX	39,53
CC des Baronnies en Drôme Provençale	ROCHEBRUNE	35,06	CC des Baronnies en Drôme Provençale	NYONS	40,60
CC du Val de Drôme en Savoie	LA ROCHE SUR LE BUIS	35,12	CC du Crestois et de Pays de Saillans Coeur de Drôme	MIRABEL ET BLACONS	40,87
CC des Baronnies en Drôme Provençale	CLOUSCLAT	35,25	CC des Baronnies en Drôme Provençale	BUIS LES BARONNIES	40,91
CA Montélimar Agglomération	STE JULIE	35,27	CC du Royans-Vercois	ST JEAN EN ROYANS	41,96
CC des Baronnies en Drôme Provençale	CHAROLS	35,65	CC Drôme sud Provence	BOUCHET	42,00
CC des Baronnies en Drôme Provençale	DEAUVOISIN	35,73	CA Valence Romans Agglo	VALENCE	44,64
CC des Baronnies en Drôme Provençale	BELLECOMBE TARENDOOL	35,80	CA Valence Romans Agglo	BOMANS	46,28
CA Valence Romans Agglo	PEYRINS	35,81	CA Valence Romans Agglo	BOURG DE PEAGE	49,47
CC Drôme sud Provence	LA BAUME DE TRANSIT	35,86			
CC des Baronnies en Drôme Provençale	AUBRES	35,88		Moyenne	31,30
CA Montélimar Agglomération	ST MARCEL LES SAUZET	35,94		Médiane	31,06
CA Valence Romans Agglo	CHABEUIL	36,02			
CA Valence Romans Agglo	THOIRS	36,02			
CA Valence Romans Agglo	MOURES ST EUSEBE	36,07			
CC Drôme sud Provence	MALATAVERNE	36,11			
CC des Baronnies en Drôme Provençale	EYGALAYES	36,13			
CA Valence Romans Agglo	CHATELON ST JEAN	36,17			
CC du Crestois et de Pays de Saillans Coeur de Drôme	AQUSTE SUR SYE	36,18			
CC du Diois	DE	36,21			
CA Valence Romans Agglo	PORTES LES VALENCE	36,23			
CC des Baronnies en Drôme Provençale	RELIHANETTE	36,23			
CC des Baronnies en Drôme Provençale	MIRABEL AUX BARONNIES	36,49			
CC du Val de Drôme en Savoie	LIVRON	36,54			
CA Arche Agglo	CHARMES SUR L'HERBASSE	36,72			
CC Dieuleff-Bourdeaux	LE POET LAVAL	36,78			
CC du Val de Drôme en Savoie	LORIOL	36,87			
CC du Royans-Vercois	ST THOMAS EN ROYANS	36,94			
CC du Crestois et de Pays de Saillans Coeur de Drôme	AUREL	37,14			
CC des Baronnies en Drôme Provençale	MERINDOL LES OLIVIERS	37,16			
CC des Baronnies en Drôme Provençale	ST ALBAN	37,24			
CC du Royans-Vercois	ORIOLE EN ROYANS	37,40			
CC du Crestois et de Pays de Saillans Coeur de Drôme	CREST	37,45			
CC des Baronnies en Drôme Provençale	SAUMINE	37,59			
CA Montélimar Agglomération	MONTÉLIMAR	37,70			
CC du Royans-Vercois	LEONCEL	37,73			
CA Valence Romans Agglo	LE CHALON	37,75			
CC du Royans-Vercois	ST LAURENT EN ROYANS	37,82			
CC du Royans-Vercois	ST MARTIN LE COLONEL	37,84			
CC du Royans-Vercois	LA CHAPELLE EN VERCOIS	37,94			
CC du Val de Drôme en Savoie	BEALFORT SUR GERVANNE	38,03			
CC du Diois	ROCHEFOURCHAT	38,04			
CC Drôme sud Provence	TULETTE	38,12			
CA Valence Romans Agglo	BOURG LES VALENCE	38,17			
CA Valence Romans Agglo	CREPOL	38,23			
CA Arche Agglo	TAIN L'HERMITAGE	38,30			
CC Drôme sud Provence	ROCHEGUIDE	38,52			
CC du Royans-Vercois	ST NAZAIRE EN ROYANS	38,59			
CA Valence Romans Agglo	REMAILLON	38,91			
CC des Baronnies en Drôme Provençale	EDOUZAT	39,17			



constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Suite à cette présentation de 35 minutes environ, la Présidente demande s'il y a des questions : E. BOUVIER s'étonne que les domaines du Tourisme et de la Culture soient associés car en 2014 ces 2 domaines avaient été dissociés au vu de leurs différences et il existe 2 commissions distinctes ? Aurélie PAGNON explique que d'un point de vue technique il y a bien un volet tourisme et un volet culture sauf que les dépenses initiales n'ont pas pu être basculées de part et d'autre, du fait de la non exhaustivité du périmètre, qui n'a pu être complètement validée.

C. BUSSAT souhaite revenir sur le potentiel fiscal par habitant, cette différence de 193.31€ par habitant sur le territoire de la CDDB et par ex. la CA de Montélimar de 502.80€ paraît affligeante ? Aurélie PAGNON répond que la CA de Montélimar contrairement à la CDDB peut jouer sur les taux de la fiscalité (Ex : sur les valeurs locatives cadastrales différentes d'une commune à une autre, les structures fiscales différentes (centrales) retour d'une fiscalité économique importante)

Fabienne SIMIAN remercie Mme A. PAGNON pour ce travail et cette présentation. Le document complet a été envoyé à chaque conseiller par mail lors de la convocation à ce Conseil communautaire. La Présidente présente la délibération et demande s'il y a des questions.

Délibération n°57/2023 : Approbation du rapport quinquennal sur les attributions de compensations.

Vu La loi de finances pour 2017 article 148

Considérant la nécessité de réaliser un rapport quinquennal sur les attributions de compensations.

Vu le rapport quinquennal présenté en comité des maires le 10 juillet 2023 et transmis le 18 juillet à l'ensemble des communes de l'intercommunalité

Madame la Présidente en charge de la commission présente la synthèse de ce rapport et propose aux membres du conseil communautaire de poursuivre la réflexion sur le financement des compétences de la communauté de communes. Cette réflexion pourrait opportunément être menée lors du

toiletage des statuts de la CCDB et de fait lors du transfert obligatoire de la compétence eau et assainissement qui doit intervenir avant la fin de l'année 2026.

En l'Etat il est proposé de ne pas modifier lesdites attributions de compensations.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **APPROUVE le rapport quinquennal sur les attributions de compensations tel que présenté**
- **DECIDE de conserver les attributions de compensations telles qu'elles ont été définies jusqu'à lors.**

5.2 - ASSOCIATION TRI-PORTEUR : DESIGNATION D'UN DELEGUE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN REMPLACEMENT DE MADAME CORINNE MOULIN DEMISSIONNAIRE DE CETTE DELEGATION

La Présidente donne la parole à Philippe BERRARD, Vice-président en charge de la commission "Gestion des Déchets" présente la délibération et fait appel aux candidatures et demande s'il y a des questions. M. EBERHARD se propose comme candidat étant bénévole au Tri porteur. P. BERRARD propose de passer au vote.

Délibération n°63/2023 : Association tri-porteur : désignation d'un délégué au conseil d'administration en remplacement de Madame Corinne MOULIN démissionnaire de cette délégation

Philippe BERRARD, Vice-président en charge de la commission " Gestion des Déchets" explique que l'Association "Le tri porteur" a été créée le 7 juin 2010. Le Conseil d'Administration de l'association, conformément à ses statuts, se compose de neuf membres élus lors de l'assemblée générale et de trois membres de droit désignés par la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux.

Il précise que lors de la séance du conseil communautaire du 10 septembre 2020 le conseil, après vote, avait désigné monsieur Philippe BERRARD et mesdames Camille PERRIN et Corinne MOULIN comme membres de droit du CA du Tri-porteur.

Madame Corinne MOULIN ayant décidé de démissionner de cette représentation, il convient après appel à candidature de désigner un membre du conseil afin de la remplacer.

Après avoir entendu les différentes candidatures, il est procédé au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **DESIGNE** M. EBERHARD Marc en remplacement de Mme MOULIN Corinne pour représenter la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux au sein du Conseil d'Administration de l'Association "Le tri porteur" ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes pièces utiles à cette décision

C. MOULIN remercie M. EBERHARD pour son remplacement

F. SIMIAN remercie l'assemblée

6 - LE POINT SUR LA COMMISSION « DEVELOPPEMENT - ÉCONOMIQUE »

. F. SIMIAN donne la parole à Marc EBERHARD, Vice-président en charge de la commission « Développement économique ». Il donne des informations sur les dossiers :

➤ **Emploi/développement de l'accompagnement socio-professionnel** : Embauche de M. FERNANDEZ sur un temps de 80%. Elle débute le 15 novembre. Ce poste est financé par l'appel à projet créé lors du dernier conseil communautaire.

➤ **CCI et CMA** : conventions passées avec les 2 chambres consulaires, informations données au dernier conseil communautaire. Des sessions d'informations sont organisées et ouvertes à toutes les entreprises. Des suivis individuels d'entreprises sont également proposées (budgété pour un suivi individuel de 12 entreprises), 12 entreprises sont d'ores et déjà inscrites. Ces 2 offres de services fonctionnent pleinement.

➤ **TZCLD**: Financement de ce projet.

M. EBERHARD informe que Le Président de TZCLD M. DEGRANDGUILLAUME a précisé qu'un budget de 11M€ est alloué en plus des 69 M€ initialement prévus par le projet de loi des finances au total 80 M€(budget doublé par rapport à 2023). Très bonne nouvelle pour ce projet.

M. EBERHARD présente la délibération et demande s'il y a des questions. Il propose de passer au vote.

Délibération n°58/2023 : Actualisation du règlement d'aides aux investissements des entreprises concernant l'agritourisme de qualité et adoption du règlement « Grand Projets » en Zone d'Aides à Finalité Régionale (AFR)

En conseil communautaire du 15 décembre 2022, la CCDB a adopté 4 règlements d'aide à l'immobilier d'entreprises (AIE) du Département de la Drôme qui s'inscrivent dans le cadre d'une convention de délégation de compétence de l'EPCI, adoptée le même jour.

Pour mémoire, il s'agissait du règlement AIE « classique » (à destination des TPE, PME...), du règlement AIE pour les structures d'insertion par l'activité économique, du règlement AIE pour les hébergements touristiques et du règlement AIE pour le développement d'une offre agritouristique de qualité.

Ce dernier a récemment été modifié par le Département afin d'en préciser les modalités. Et il est demandé au conseil communautaire de délibérer pour en adopter la dernière version.

Un autre règlement d'aides à l'immobilier d'entreprises (AIE) du Département n'avait pas été adopté alors, dit règlement « grands projets », concernant les projets de développement ou d'installation en zone AFR (Aides à Finalité Régionale) susceptible de créer ou transformer au moins 100 emplois CDI-ETP. Quelques communes de la CCDB relevant du zonage AFR, et même s'il y a très peu de chances d'avoir à mobiliser ce règlement, il est proposé de l'adopter au cas où.

Rappelons que la participation de la CCDB devra être de 10% du montant attribué par le Département (soit jusqu'à 50 000€) pour le règlement grands projets.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- ADOPTE deux règlements concernant l'aide à l'immobilier d'entreprises, l'un modificatif, l'autre nouveau (règlements joints en annexe) ;
- AUTORISE la Présidente à signer l'avenant qui viendra modifier les annexes de la convention de délégation à intervenir avec le Département adoptée le 15 décembre 2022 délibération n°77.

Marc EBERHARD remercie l'assemblée

7 - LE POINT SUR LA COMMISSION « ENFANCE - JEUNESSE ».

F. SIMIAN donne la parole à Nicole SYLVESTRE, Vice-présidente, en charge de la Commission "Petite Enfance Jeunesse". Cette dernière donne quelques informations :

➤**Crèches :**

Souffle d'éveil : à ce jour l'équipe est en place et au complet. 20 enfants inscrits au lieu de 25 capacité maximale.

7.1 - : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAF – ACHAT DE LOGICIEL « PORTAIL FAMILLE » ET MATERIEL ALSH

Nicole SYLVESTRE présente la délibération et propose de passer au vote s'il n'y a plus de questions.

Délibération n°59/2023 : Demande de subvention auprès de la CAF – achat de logiciel « portail famille » et matériel ALSH

Nicole SYLVESTRE, Vice-Présidente en charge de la commission "Enfance-Jeunesse" rappelle que la Communauté de Communes, est compétente en matière d'organisation et de gestion des activités Enfance jeunesse.

Elle explique que la Communauté de Communes souhaite :

1 – Pour l'ensembles des 3 accueils de loisirs :

- L'achat et l'installation d'un logiciel de gestion avec portail famille
- Achats de 3 tablettes pour le pointage CAF

2 – Pour le service jeunesse :

- Equipement de la cuisine en meubles et matériel électroménager
- Achat d'une enceinte suite à un vol
- Equipement matériel de camping

3 – Pour l'accueil de loisirs sans hébergement « La ferme Saint Pol » à La Bégude de Mazenc :

- Investissement en mobilier
- Renouvellement de matériel électroménager défectueux
- Réfection des portes d'entrée en bois
- Plantation d'arbres pour créer des espaces d'ombrage

Nicole SYLVESTRE, présente le coût total et le plan de financement des opérations.

Logiciel

· Cout d'investissement	7 667.80 €
· Coût de fonctionnement	3 203.00 €
· 3Tablettes de pointage	622.50 €
TOTAL HT	11 493.30 €

Structure Service Jeunesse

· Achat d'un micro-ondes	83.32 €
· Achats de meubles de rangement cuisine	128.33 €
· Achat d'une machine a pop-corn	90.83 €
· Achat de 3 tables pliantes en plastique	269.40 €
· Achat enceinte Bose	457.50 €
· Achat d'une glacière électrique à compression	1212.00 €
TOTAL HT	2 241.38 €

ALSH « Ferme Saint Pol »

· Achat de 5 tables pliantes en plastique	449.00 €
· Lits, matelas et draps enfants	690.68 €
· Achat d'un micro-ondes	83.32 €
· Achat enceintes	166.65 €
· Achat Lave-vaisselle	2 872.80 €
· Plantation arbres	5 767.00 €
· Panneaux évacuation incendies	585.63 €
· Réfection portes	12 918.00 €
TOTAL HT	23 656.35 €

TOTAUX DES DEPENSES HT : 37 391.03 €

Plan de financement :

- CAF 50% sur dépenses de (dans le cadre fonds CAF départemental)	18 695.51 €
- Communauté de Communes	18 695.51€
TOTAL HT	37 391.02 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **VALIDE les montants de l'opération ;**
- **SOLLICITE auprès de la CAF l'attribution des subventions d'investissement telles que décrites ci-dessus**
- **MANDATE la Présidente pour formuler la demande de financement auprès de la CAF et signer toutes pièces utiles à cette décision.**

7.2 - DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU DEPARTEMENT DE LA DROME POUR LE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE JEUNESSE POUR L'ANNEE 2024

Nicole SYLVESTRE présente la délibération et propose de passer au vote s'il n'y a plus de questions.

Délibération n°60/2023 : Demande de subvention de fonctionnement au Département de la Drôme pour le soutien au développement de la politique Jeunesse pour l'année 2024

Nicole SYLVESTRE, vice-présidente, en charge de la Commission "Petite Enfance Jeunesse" explique que la communauté de communes à un partenariat avec le département de la Drôme dans le cadre de la politique Jeunesse depuis 2009.

Critères retenus Traitement des critères		Part des critères dans l'enveloppe globale
Nombre de collégiens drômois	Plus le nombre est élevé, plus l'EPCI est valorisé	15%
Part des jeunes de moins de 20 ans	Plus le nombre est élevé, plus l'EPCI est valorisé	15%
Potentiel financier	Plus le potentiel financier est bas, plus l'EPCI est valorisé	35%
Densité de population	Plus la densité est faible, plus l'EPCI est valorisé (prise en compte de l'éloignement des services)	35%

En 2023, le Département a octroyé 36 500 € au service jeunesse de la CCDB.

La politique jeunesse du Département s'articule autour de 3 axes principaux, axes définis en complémentarité avec la CAF de la Drôme :

Cohérence territoriale des actions menées en matière de jeunesse
Autonomie, engagement et participation des jeunes
Education aux médias et au numérique

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **SOLLICITE** le Département de la Drôme à l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € pour le soutien à la politique jeunesse intercommunale
- AUTORISE** la Présidente à signer toutes pièces utiles à cette décision.

La Présidente donne une information sur la location des bus du service Enfance-jeunesse. Sachant que pour la remise des bus, l'état des lieux, la remise en état et la gestion le tout effectué sur un temps agent bien souvent les week-ends par Noémie CLO. Vu leurs vétustés et dans un but de privilégier la sécurité de tous, il a été décidé avec la Commission Permanente et jusqu'à nouvel ordre de ne plus louer les bus, en attendant le changement de ce parc de véhicules.

Nicole SYLVESTRE remercie l'assemblée.

8 - LE POINT SUR LA COMMISSION « CULTURE-SOLIDARITES ».

La Présidente excuse l'absence de F. CHAPUS et prend la parole.

8.1 - MODIFICATION DU REGLEMENT D'AIDE AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES ASSOCIATIVES

Elle explique que la commission suite au travail effectué a proposé que pour les associations nouvelles la subvention de 500€ systématiquement accordée est enlevée la première année. Il faut que ces associations prouvent et étayent par soit un rapport d'activité, ou autre document que leurs situation financière est saine et que les projets ont été menés à bien.

Les associations recevront un explicatif et la grille de critères accordées. Chaque association sera reçue par A. GANDOLPHE chargée de mission à la Culture-Solidarités.

Fabienne SIMIAN présente la délibération et rappelle que c'est le projet qui est financé et pas l'ensemble des activités de chaque association.

C. MOULIN souhaite savoir si une manifestation n'aboutit pas ou si l'évènement se passe mal, vue que l'association est responsable, il semblerait logique que la subvention soit non octroyée ou seulement donnée partiellement.

F. STEINE explique qu'il est compliqué de réétudier 2 fois les aides pour les associations autant en temps, que temps agents.

D. ARNAUD explique qu'il est préférable de spécifier qu'en cas de problème cette association ne sera plus subventionnée à l'avenir.

P. MOSSAZ apporte une remarque générale sur la stratégie des financements des associations inexistantes et qu'il serait intéressant que la commission se penche dessus. Afin d'éviter de s'éparpiller et pénaliser des projets qui ne pourront jamais émerger.

F. SIMIAN précise que la CCDB s'occupe uniquement du culturel. Il a été demandé aux associations de prendre en compte l'impact environnemental, d'associer et ça c'est une nouveauté, les habitants à participer à la préparation de l'évènement

S. GALDEMAS rajoute que cette demande est là pour éviter un scandale et cette subvention est de l'argent public donné à ces associations. Et il faut que la collectivité garde le moyen de pouvoir se rétracter en cas d'un mauvais déroulement.

M. LIOTARD suggère de faire référence à la loi interdisant le racisme, l'antisémitisme.

Après débat et à la demande de Mme C. MOULIN une phrase **sera rajoutée dans le règlement : en cas d'infraction avérée la subvention sera partiellement ou totalement supprimée.**

P. BENOIT se demande si cela ne doit pas être visé par un juriste ?

F. SIMIAN propose de passer au vote s'il n'y a plus de questions.

Délibération n°61/2023 : Modification du règlement d'aide aux manifestations culturelles associatives

Fabienne SIMIAN, la Présidente rappelle qu'un règlement d'aide aux manifestations culturelles associatives a été voté lors du Conseil Communautaire du 26 mars 2009 et permet depuis l'octroi de subventions après études des dossiers de demandes. La dernière modification du règlement a eu lieu en septembre délibération n°56/2016.

Elle explique que la Commission Culture & Solidarités qui présélectionne les dossiers pour présentation en conseil communautaire – propose de modifier les contenus du règlement pour mieux l'adapter aux contextes actuels (commission du 10 octobre 2023).

Elle fait lecture de la proposition telle que présentée dans le projet règlement transmis préalablement au conseil de ce jour.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des votes exprimés (1 abstention):

- VALIDE le nouveau règlement tel qu'annexé à la présente délibération,
- AUTORISE madame la Présidente à signer toutes pièces afférentes à cette décision

8.2 - ÉCOLE DE MUSIQUE DU PAYS DE DIEULEFIT, CAEM – AVENANT DE PROLONGATION CONVENTION 2020-2023.

Fabienne SIMIAN présente la délibération et propose de passer au vote s'il n'y a plus de questions.

Délibération n°62/2023 : École de Musique du Pays de Dieulefit, CAEM – Avenant de prolongation convention 2020-2023.

Fabienne SIMIAN, Présidente rappelle que dans le cadre de sa compétence « Enseignement Musical », la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux a délégué les missions de développement musical au CAEM.

Dans ce cadre, une convention triennale d'objectifs et de moyens est passée entre les parties sur la base d'année scolaire. La dernière (septembre 2020 à septembre 2023) a été approuvée par délibération n°16/2020 au conseil du 16 février 2020.

Fabienne SIMIAN propose aujourd'hui de signer les prochaines conventions triennales d'objectifs et de moyens sur la base d'année civile.

Pour cela, il sera signé un avenant de prolongation de la convention triennale 2020-2023, afin de clore cette convention au 31 décembre de l'année 2023.

La prochaine convention triennale sera quant à elle signée en début 2024 pour une durée allant jusqu'à décembre 2026. Une annexe précisant les objectifs et moyens sera signée chaque année, la

subvention sera versée à la suite de la demande de subvention en début d'année et après le vote du budget général de la CCDB.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **AUTORISE la Présidente à signer cet avenant tel qu'annexé à la présente délibération.**
- **AUTORISE la Présidente à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

Fabienne SIMIAN remercie l'assemblée.

9 - Décisions de la Présidente

Décision n° 25-2023 : Mise en œuvre d'actions parentalités jeunesse avec l'association « parlons Crush ».

VU les dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°75/2020 du Conseil Communautaire du 10 septembre 2020, chargeant la Présidente de prendre toutes décisions concernant la passation des marchés de travaux, de fournitures et de service qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant

VU l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations commandées,

La Présidente, **CONSIDÉRANT** la nécessité de confier à

- L'association « parlons Crush », professionnels de l'éducation à la vie affective et sexuelle, l'animation de conférences pour les parents d'adolescents et de journées de sensibilisation et de prévention auprès des adolescents les 1^{er} et 02 décembre 2023, les 19 et 20 janvier 2024, les 09 et 10 février 2024, les 15 et 16 mars 2024.

Ces interventions interviennent dans le cadre de la demande de subvention « Actions parentalités » auprès de la CAF.

La Présidente **DÉCIDE** de signer le devis pour la mise en œuvre d'actions parentalités avec l'association pour un montant par association de 3 860 € TTC.

Décision n°26-2023 : Sélection des prestataires pour les travaux de rénovation thermique de la CCDB (MAPA).

VU la décision N°17 MAPA travaux de rénovation thermique CCDB en date du 5 mai 2023,

- Autorisant la notification du marché avec l'entreprise suivante : - Lot 3 – Aménagements intérieurs : SAS DCA pour un montant de 176 746.93 €HT, soit 212 096.32 €TTC
- Relançant la consultation pour les lots 1: traitement des façades et toiture et 4 : CVC et pour L'entreprise JLV Aluminium ayant proposé une variante au marché de travaux impactant le lot 1 d'attendre le retour des offres pour notifier à l'entreprise le marché du lot 2 : menuiseries extérieures.

La Présidente, **CONSIDÉRANT** la nécessité de finaliser l'engagement des travaux de rénovation thermique et aménagement du bâtiment administratif de la CCDB à Dieulefit ; après lancement d'une deuxième consultation sur les lots 1 et 4 infructueux, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA), précisant que les offres suivantes sont parvenues dans les délais suivant le classement suivant après analyse et examen de la CAO :

Lot	Nom Prestataire	Prix HT	Note technique	Note Prix	Note totale	Classement
Lot 1 – Traitement des façades et toiture Estimation : 270 396.50 €HT	Atelier du Bâtiment	318 444.51	60	31.69	91.69	2
	Bâti Eco	252 270.36	60	40.00	100.00	1
Lot 2 - Menuiseries extérieures	DESGRANGES	99 534.00	37	30.13	67.13	4
	ROUMANET	106 825.00	56	28.07	84.07	3

Estimation : 52 203.40 €HT	JLV Aluminium	92 432.00	60	40.00	100.00	1
	SARIAN	82 483.00	49	36.36	85.36	2
Lot 3 – Aménagements intérieurs Estimation : 167 755.50 €HT	DCA	176 746.93	59	40.00	99.00	1
	SMARKI	Offre incomplète Non conforme				
Lot 4 - CVC Estimation : 109 626.05 €HT	ALTECI	90 978.03	60	29.94	89.94	1
	Chauffage Eco	147 937.40	35	18.41	53.41	3
	Energie France	68 093.21	20	40.00	60.00	2

La Présidente, **CONSIDÉRANT** les offres les mieux disantes conformément aux dispositions de l'article 1^{er} - 1 du CMP, DÉCIDE de signer des marchés avec les entreprises suivantes :

- Lot 1 – Traitement des façades et toiture : BATI ECO SARL pour un montant de 252 270.36 € HT, soit 302 724.43 € TTC
- Lot 2 – Menuiseries extérieures : JLV Aluminium pour un montant de 92 432.00 € HT, soit 110 918.40 € TC
- Lot 4 – CVC ALTECI SARL pour un montant de 90 978.03 € HT, soit 109 173.64 € TTC

Décision 27-2023: Signature d'un marché (lot unique) pour les travaux du CAEM avec SAS DCA.

VU les dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°75/2020 du Conseil Communautaire du 10 septembre 2020, chargeant la Présidente de prendre toutes décisions concernant la passation, l'exécution et le règlement des contrats de marché public et des accords-cadres dans le cadre des marchés à procédure adaptée, dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du contrat initial supérieur à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations commandées,

La Présidente, **CONSIDÉRANT** la nécessité de finaliser l'engagement de mise en accessibilité et sécurité du CAEM à Dieulefit ; après lancement d'une consultation sur un lot unique de travaux, Précisant que l'offres suivante est parvenue dans les délais et après analyse et examen de la CAO :

Lot	Nom Prestataire	Prix HT	Note technique	Note Prix	Note totale	Classement
Lot unique : Gros Œuvre/VRD/Menuiseries extérieures- intérieures/ Cloisonnement-plafond peinture- nettoyage/revêtement-sols/serrurerie/ Electricité/Plomberies-VMC	SAS DCA	60 000.20 €	45	40	85	1

La Présidente, **CONSIDÉRANT** l'offre la mieux disante pour les travaux de mise en conformité et sécurité du CAEM, conformément aux dispositions de l'article 1^{er} - 1 du CMP, DÉCIDE de signer le marché avec les membres du groupement conjoint, dont le mandataire désigné est SAS DCA, à savoir :

- **Lot unique** : Gros Œuvre/VRD/Menuiseries extérieures- intérieures/Cloisonnement-plafond peinture-nettoyage/revêtement-sols/serrurerie/Electricité/Plomberies-VMC, pour un montant de 60 000.20 € HT soit 72 000.24 € TTC

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

Décision 28-2023: : Signatures de commandes de matériel de musique accessoires et rangements pour l'école de musique – CAEM dans le cadre de subvention LEADER

VU les dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°75/2020 du Conseil Communautaire du 10 septembre 2020, chargeant la Présidente de prendre toutes décisions concernant la passation, l'exécution et le règlement des contrats de marché public et des accords-cadres dans le cadre des marchés à procédure adaptée, dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du contrat initial supérieur à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations commandées,

La Présidente, **CONSIDÉRANT** les offres les mieux disantes, conformément aux dispositions de l'article 1^{er} - 1 du CMP, **DÉCIDE** de signer les commandes de matériel de musique accessoires et rangements telles qu'analysées, à savoir :

Commande Thomann pour un montant de	14 893.92 € HT
Commande Seychal pour un montant de	750.00 € HT
Commande Fuzeau pour un montant de	405.42 € HT
Commande Topocad pour un montant de	1 524.32 € HT
Pour un montant total de	17 573.66 € HT

10 – POINT D'ACTUALITE - COMMISSIONS THEMATIQUES :

10.1 - Le point sur la Commission « Information - Communication ».

F. SIMIAN laisse la parole à Bernard DELPAL, Vice-président « Information -Communication ». Il souhaite donner quelques informations :

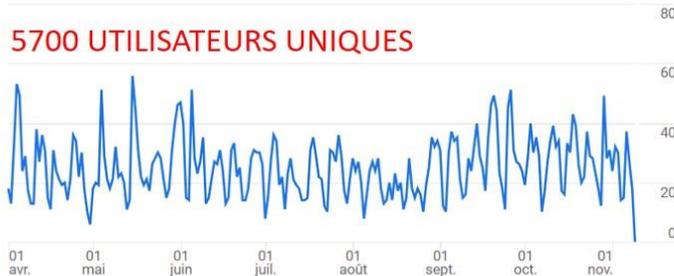
➤ Bulletin : le n°27 est en cours de réalisation et sera distribué à partir du 25 novembre sauf incident

➤ Site : B. DELPAL cède la parole à G. LEOPOLD pour présenter quelques données sur la fréquentation du nouveau site Web de la CCDB à l'aide d'un diaporama :



Depuis le 1/04/2023 VUE D'ENSEMBLE

5700 UTILISATEURS UNIQUES



Vues
29 k

Nombre d'événements
80 k

29 000 pages vues soit 130/jour
80 000 évènements soit 359/jour



6707 sessions avec engagement
soit 30/jour

Durée moyenne = 1 mn 52 sec

Essentiellement moteur de
recherche

Groupe de canau...our la session ▾ +

Sessions
avec
engagement

6707
100 % du total

1	Organic Search	4243
2	Direct	1176
3	Referral	1043
4	Organic Social	157

PAGES LES PLUS VISITEES

	↓ Vues -----	Utilisateurs -----	Durée d'engagement moyenne -----
	29 351 100 % du total	5 696 100 % du total	
1 /	7 885 24%	3 323	34 s
2 /vie-quotidienne/enfance-et-jeunesse/enfance/	1 295 4,5%	633	1 min 12 s
3 /vie-quotidienne/gestion-des-dechets/	1 132 3,8%	718	16 s
4 /vie-quotidienne/enfance-et-jeunesse/	903 3%	562	11 s
5 /vie-quotidienne/gestion-des-dechets/ecobadge/	751 2,5%	480	57 s
6 /vie-quotidienne/gestion-des-dechets/decheterie/	703	490	39 s
7 /intercommunalite/emploi/	688	346	54 s
8 /intercommunalite/la-ccdb/personnel/	608	366	1 min 11 s
9 /intercommunalite/la-ccdb/	513	333	23 s
10 /contacts/	458	308	1 min 05 s



PAGES LES PLUS VISITEES

	↓ Vues -----	Utilisateurs -----	Durée d'engagement moyenne -----
11 CTEAC - Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux	450	192	1 min 10 s
12 Intercommunalité - Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux	447	251	11 s
13 Publications - Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux	435	170	22 s
14 Procès-verbaux - Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux	355	81	54 s
15 Actualités - Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux	347	197	49 s
16 Les élus - Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux	345	263	1 min 17 s
17 Projets - Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux	343	198	17 s
18 Jeunesse (11-17 ans) - Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux	309	177	1 min 01 s
19 Délibérations - Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux	303	75	1 min 03 s

PAGES VISITEES

		↓ Vues	Utilisateurs	Durée d'engagement moyenne
		29 338 100 % du total	5 687 100 % du total	1 min 52 s Égal à la moyenne
21	Se connecter « Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux – WordPress	300	14	2 min 38 s
22	Votre facture - Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux	285	212	45 s
23	Petite enfance (0-4 ans) - Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux	271	179	1 min 06 s
24	La redevance incitative - Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux	259	176	38 s
25	Questions fréquentes - Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux	257	188	44 s
26	Vie quotidienne - Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux	254	159	15 s
27	Agenda - Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux	229	160	24 s
28	Tri sélectif - Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux	223	151	55 s
29	Vesc - Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux	216	176	24 s
30	Aides aux entreprises - Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux	191	125	1 min 28 s

PAGES DES COMMUNES

Vesc	216
Dieulefit	174
Teyssières	142
Bourdeaux	94
Roche St Secret	94
Pont de Barret, Poët-Laval, Bouvières, Montjoux	94
Autres communes	de 20 à 60

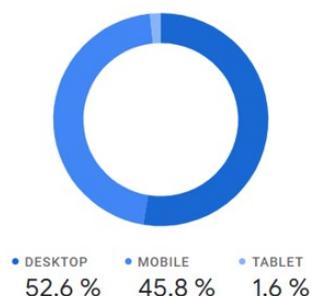
LES TELECHARGEMENTS

TOP 4 DES TELECHARGEMENTS

- Enfance jeunesse avec 59 téléchargements
- Transport à la demande avec 34 téléchargements
- Défi Climat avec 24 téléchargements
- PAT avec 16 téléchargements

AUTRES INFOS

Utilisateurs par
Catégorie de l'appar...



Ville	Utilisateurs
(not set)	1696
Paris	963
Lyon	549
Montelimar	275
40430	241
Valence	236
Saint-Paul-Trois-Chateaux	132
Marseille	87
Montpellier	57
Grenoble	53

G. LEOPOLD demande aux élus d'effectuer des retours utilisateurs auprès de la commission pour pouvoir adapter et améliorer le site.

➤ Association « Sur les pas des Huguenots »

Tout au long de ces 2000km d'itinéraire culturel international de l'exil des Huguenots et des Vaudois, au départ de Le Poët-Laval et de Mialet en Gard-Cévennes le cheminement dominant passe par Genève, traverse la Suisse, les "Land" du Bade-Wurtemberg et de la Hesse jusqu'à Bad Karlshafen. En Allemagne le chemin passe par les nombreuses implantations Huguenotes et Vaudoises.

Arrivant des vallées piémontaises, le sentier "Via Valdesi" rejoint le cheminement des Huguenots près de la frontière suisse. Il a été élaboré en 2009.

"Sur les pas des Huguenots et des Vaudois" est un itinéraire culturel européen homologué par l'Institut du même nom pour le compte de Conseil de l'Europe, depuis mai 2013. C'est un projet de coopération internationale regroupant des partenaires allemands, français, suisses et italiens. Dans chaque pays les structures nationales intègrent les partenaires du projet (collectivités locales, parcs naturels régionaux, paroisses, musées, associations, opérateurs touristiques et particuliers). Tous participent par leur engagement à la réalisation qualitative de ce sentier.

La situation financière : l'association a emprunté 12809€ à la CCDB en 2018 et à ce jour seulement 4270€ ont été remboursés.

Egalement, l'association a emprunté 15000€ à la CCVD en 2018 et à ce jour seulement 4500€ ont été remboursés

La subvention Leader a été ré instruite cet été auprès de Leader Sud Isère. Et espérons que le paiement du solde des dettes interviendra à réception de ce paiement qui est bien engagé
L'appel au don en juin 2023 a permis de récolter 13500€ auprès des particuliers ce qui a permis de sauver le poste de L. ALVAREZ secrétaire.
Cette année CCVD CCDB CCPB et Pays de Saillans ont payé leurs cotisations et la CCVD a ajouté une subvention supplémentaire, exemple à suivre. Le fond de développement pour la vie associative pour cette année a été renouvelé, 2000€ du Département et 2500€ pour La Région
L. ALVAREZ a pu assurer les dossiers d'appel à projet massif des Alpes et massif Central réponses positives et attendons les notifications

La situation sur le fonctionnement : l'association Sur les pas des Huguenots est devenue en 2022 Fédération Sur les pas des Huguenots et Vaudois. Pour rappel ce sont les associations locales et fédérées qui doivent animer leur territoire hélas pour le moment le territoire Dieulefit-Bourdeaux n'est pas représenté et pris en charge un jour par une association. Les associations locales paient une cotisation de 200€ à la fédération et participe comme elles le peuvent à l'animation du territoire

Extensions des parcours et adhésions nouvelles Le Poët-Laval est et restera le départ historique du sentier. Une volonté d'entente doit s'intensifier entre la commune et le Musée du Protestantisme. Projets d'extension en développement depuis la méditerranéen -Aigues-Mortes et l'autre du Mérindol (Lubéron).

10.2 - Le point sur la Commission « Gestion des déchets ».

F. SIMIAN donne la parole à P. BERRARD, Vice-président, en charge de la Commission « Gestion des déchets ». Il donne quelques informations/

- Le dernier compte-rendu de la commission a été envoyé, 2 autres commissions auront lieu d'ici fin novembre (budget, révision des tarifs RI). Avec augmentation du lot n°2 tri sélectif renouvellement du marché. Le lot n°1 encore en cours d'instruction après la nouvelle relance de ce marché. Malheureusement il va falloir faire face à une augmentation réelle et forte de la collecte des ordures ménagères et il y aura un impact sur les tarifs pour équilibrer l'ensemble de ce budget. Une situation désagréable et inacceptable...
Marché renouvelé pour 5 ans et qui questionne sur l'avenir de ces marchés.

P. BERRARD remercie l'assemblée.

10.3 - Le point sur la Commission « Travaux - Bâtiments ».

F. SIMIAN donne la parole à T. DIDIER, Vice-président, en charge de la Commission « Travaux - Bâtiments ». Il présente les points suivants :

Les décisions de la Présidente résume l'avancement des travaux sur le CAEM et la CCDB.

➤ **Bâtiment de la CCDB** : prochaine réunion de chantier le 22 novembre ou en découlera le planning des travaux.

T. DIDIER remercie l'assemblée

10.2 - Le point sur la Commission « Agriculture – Forêt – Gestion de l'espace ».

F. SIMIAN donne la parole à A. JEUNE, Vice-président, en charge de la Commission « Agriculture –Forêt –Gestion de l'espace ». Depuis la dernière réunion de la commission, il énumère les différentes actions menées:

➤ **ENS Miélandre**: Réunion de Comité de gestion prévue mardi 14 novembre, rappel de la gouvernance du projet 2 Comités existants:

Comité de pilotage avec CCDB, le Département, commune de Vesc et le conservatoire des espaces naturels.

Comité de pilotage élargi : mêmes entités plus quelques communes en plus comme Dieulefit, Valouse, Chaudebonne, la Région, l'ONF, plus des partenaires associatifs concernés par le montage de ce projet : propriétaires, riverains du périmètre

Moment décisif du projet c'est l'achèvement de la rédaction du plan de gestion de 5 ans afin d'être remis à terme au Département pour une demande de labellisation du territoire.

Pour rétrospective : le comité de gestion réuni en mai 2023 a validé les enjeux du site, les objectifs et cet été l'élaboration du plan de gestion. Ce plan de gestion sera présenté mardi prochain au Comité de gestion. Il sera prochainement présenté au Conseil communautaire pour délibération. Suite à ce

vote, la Présidente présentera donc ce document au Département. Pour que l'ENS devienne ENS local dans la procédure départementale. Fin de montage du dossier prévu en 2024.

Alain JEUNE remercie l'assemblée.

10.3 - Le point sur la Commission « Défi climat - Habitat ».

F. SIMIAN prend la parole à la place de G. MORÉNAS-MORIN, Vice-présidente en charge de la Commission "Défi climat - Habitat" qui est excusée.

Elle informe que le chargé de mission PCAET, OPAH RU, Défi climat et habitat poste pourvu par G. LELONGE résidant à Valréas sera disponible qu'en janvier 2024 à cause de ses obligations vis-à-vis de son employeur au lieu de débiter au 1er décembre comme initialement prévu. Mais d'ici là des réunions d'informations seront prévues avec lui pour qu'il prenne connaissance des différents dossiers

F. SIMIAN remercie l'assemblée.

11 - Questions et informations diverses.

F. SIMIAN donne quelques informations:

- SCoT : Conférence de F. GEMMENE membre contributeur du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat) le vendredi 1 décembre 18h30 à Montélimar. Inscription au préalable pour participer, places limitées. Au prochain Conseil retour de la réunion des personnes publiques associées

Le prochain Conseil aura lieu le jeudi 14 décembre à Le Poët-Laval

Comités des maires

le lundi 20 novembre à Rochebaudin. (Rencontre avec la directrice des finances publiques de la Drôme, groupe de travail PLUi, échanges sur la prime pouvoir d'achat dans les collectivités territoriales et questions diverses) ;

le mardi 05 décembre à Le Poët-Laval (restitution de l'enquête communale sur la mise en œuvre du plan d'actions du CRTE, ateliers collaboratifs pour consolider le projet territoire, modalités de gouvernance du projet de territoire et questions diverses).

B. DELPAL demande la parole, la Présidente lui donne la parole. Il informe par courtoisie que ce conseil est son dernier, il prend congé de ses collègues, décision difficile à prendre mais elle s'est imposée. La Présidente tient à le remercier pour tout son travail effectué au sein de la CCDB et lui souhaite le meilleur. Une salve d'applaudissements a été effectué pour lui.

Jacques GLAYSE souhaite ajouter que la municipalité de Dieulefit organise, compte tenu des évènements actuels dans le Proche-Orient, une marche pour la paix samedi 18 novembre à 11h devant la mairie.

La Présidente, F. SIMIAN remercie les élus pour leur participation.

Le Séance est levé à 20h 08.

Fait à Dieulefit, le 30 novembre 2023.

La Secrétaire de séance,
Marion MARTIN

La Présidente,
Fabienne SIMIAN.